

## *Placoplatre – Fort de Vaujours*

# *Compte rendu de la réunion publique du 17 décembre 2018 à Coubron*

**Destinataires :**

---

Participants à la  
concertation

---

**Auteurs :**

---

Res publica

---

**Date :**

---

17/12/2018

---

cr181217\_réunion\_publique\_verbatim\_COUBR

ON\_PlacoPlatre-1.docx

---

---

*Ce document présente les verbatims de la réunion publique d'information et d'échanges sur le projet de carrière de gypse sur le site du Fort de Vaujours, qui s'est tenue à Coubron, le 17 décembre 2018*

---

## 1. LE CONTEXTE DE LA REUNION

La troisième réunion publique d'information et d'échanges sur le projet de carrière au Fort de Vaujours s'est tenue dans le cadre d'une concertation lancée, à la demande du maître d'ouvrage, **Placoplatre**. Le maître d'ouvrage a saisi de façon volontaire la CNDP qui a nommé deux garants pour accompagner la concertation. La réunion s'est déroulée le lundi 17 décembre 2018 à la salle Dacheville à Coubron. Elle a commencé à 20h00 et s'est terminée à 23h30. Elle a réuni environ 60 participants. Les débats étaient animés par **Sophie GUILLAIN**, du cabinet Res publica.

**Ludovic TORO**, Maire de Coubron, Conseiller Régional, a accueilli les participants.

### Étaient installés en tribune :

Les garants de la Commission Nationale du Débat Public :

- **Dominique SIMON**, garante de la CNDP ;

La maîtrise d'ouvrage, représentée par :

- **Jean-Luc MARCHAND**, Directeur industriel et des carrières de Placoplatre ;
- **Gilles BOUCHET**, Responsable du développement des carrières Placoplatre.

### Étaient présents dans la salle :

Les services de l'Etat :

- **Patrick LAPOUZE**, Sous-préfet du Raincy ;
- **Vincent BOGARD**, ASN Autorité de Sûreté Nucléaire ;
- **Guillaume BAILLY**, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie de la Seine et Marne (DRIEE UD 77) ;
- **Dr BOULANGER**, ARS Agence Régionale de Santé.

Les bureaux de conseil et bureau d'études :

- **Michel GREUZAT**, Cabinet Greuzat en charge du montage de la demande d'autorisation environnementale (DDAE) ;
- **Jean-Pierre DEGRANGES**, RP-Consult, expert indépendant en radiologie
- **Eric FLAMAND**, BKI Consulting.

## 2. INTRODUCTION ET PRESENTATION

**Sophie GUILLAIN** « Alors, je vais commencer par vous présenter le déroulé de la soirée. Je suis Sophie Guillain du cabinet Res publica et j'accompagne Placoplatre depuis un petit moment pour l'organisation et l'animation de cette concertation. Est-ce qu'il y a beaucoup de personnes qui n'ont pas assisté à des réunions avant celle-ci ? Donc on a moins d'une dizaine de personnes qui n'ont pas participé aux réunions précédentes. On va vous mettre dans le bain, en vous expliquant un certain nombre de choses et vous allez le comprendre aussi, on arrive à la fin d'un processus, pour lequel il y a déjà plusieurs temps de réunions et de débat, on va essayer de capitaliser déjà sur ce qui s'est fait, ce qui s'est dit, faire une synthèse pour aller vers la fin de la concertation. On a conçu la réunion en plusieurs temps, qui vont permettre de donner la parole à des acteurs, des associations, des personnes qui ont déposé un cahier d'acteurs, comme c'était possible dans le cadre de ce débat. Vous avez avec vous dans le public, les représentants du territoire et de l'État, M. Toro, Maire de Coubron, M. Lapouze, Sous-préfet du Raincy et M. Bogard de l'ASN (Agence de Sûreté Nucléaire). En face de vous, pour ceux qui ne les ont jamais vus, vous avez les représentants de Placoplatre, M. Marchand directeur industriel des carrières et M. Bouchet, responsable du développement des carrières. A leur droite, Mme Simon, qui est garante de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), l'autorité indépendante sous l'égide de laquelle sont placés nos débats, elle vérifie que l'ensemble des informations est transmis dans de bonnes conditions, que les uns et les autres vous avez la parole et que vous obtenez des réponses dans le cadre de ce débat. À l'issue de la concertation, les garants, Mme Simon et M. Pavard (absent ce soir) auront un mois pour rédiger un bilan des échanges de la concertation qui présente les enseignements, ce qu'on peut en tirer, ce qu'on doit en dire. Parmi vous un certain nombre de représentants d'association, d'élus qui ont participé aux débats et à qui on va donner la parole tout à l'heure, après un rapide rappel du projet fait par Placoplatre. Et donc ensuite, des contributions de personnes qui ont participé depuis le début à la concertation et qui ont voulu nous apporter leur éclairage, leur analyse, leur regard. Je leur donnerai la parole tout à l'heure. C'est la dernière réunion, ce temps-là il leur est donné, avec une dizaine de minutes chacun. On va essayer d'enchaîner après leur présentation sur un premier débat. Puis on discutera des constats et des retours que le maître d'ouvrage fait à l'issue de la concertation, qu'il vous dise ce qu'il a entendu et comment dès aujourd'hui ou à l'avenir, il peut y répondre. C'est très bien que l'on conclue cette concertation avec ces différents regards. On avait prévu une réunion de deux heures et demi, jusqu'à vingt-deux heures trente, mais d'expérience on a toujours dépassé le temps. »

### 2.1. L'ACCUEIL DU MAIRE DE COUBRON, LUDOVIC TORO

**Ludovic TORO** « Merci. Déjà il faut vous dire qu'il n'y a pas de limite de temps. Je tenais à remercier toutes les associations qui travaillent depuis des années sur le dossier. Il faut ce travail pour arriver à une certaine vérité. Je vais essayer de tracer rapidement ce qu'on a fait au niveau de la municipalité et bien avant. À l'époque où j'étais conseiller départemental, j'avais fait un rapport qui est exactement les questions que vous vous posez aujourd'hui. Ce débat il est important parce que M. le Sous-Préfet est là, dans une de nos réunions. Peut-être que vous allez passer un mauvais quart d'heure, M. le Sous-Préfet, mais ne le prenez pas pour vous, parce que vous n'étiez pas là quand tout a été

accepté, signé par rapport à cette surface vendue à Placoplatre. J'ai fait un rapport comme conseiller départemental en 2004, comme quoi il était impossible que la vente ait lieu, puisque nous n'avions pas les sécurités au niveau santé. Ce rapport n'a servi à rien, on a continué. En 2005, je fais partie des commissions en sous-préfecture, où l'on va mettre des servitudes, servitude 1 : pas d'enfant, pas de culture. Le site est assaini. Dès le début, il y avait quelque chose qui n'allait pas, sur un site assaini, qu'il y ait autant de prérogatives interdisant tout ça. Ça partait très mal, après le travail était fait par toutes les associations. Régulièrement, j'ai posé la question à tous les gouvernements, celui de Sarkozy, de Hollande et le dernier de Macron, aux trois ministères concernés, la Santé, l'Environnement et les Armées. Une réponse de Mme Ségolène Royal qui me répondait qu'elle écoutait et qu'elle surveillait. Et surtout, trois réponses des ministères concernés du gouvernement Macron : Agnès Buzyn, ministre de la santé me répond : « ne vous inquiétez pas, tout va bien, les chiffres ne sont pas alarmants au niveau de la santé. » Nicolas Hulot, ministre de l'environnement : « Ne vous en faites pas, on surveille tout, il y a aucun problème sur site ». Et enfin la dernière, celle de la Ministre des Armées : « en conséquence, la déclassification des archives relatives aux activités menées par le CEA sur le site n'apporterait aucun éclairage supplémentaire sur le sujet, elle aboutirait en revanche à la communication d'informations sensibles dans un contexte où la lutte contre la prolifération nucléaire s'impose comme une nécessité objective. » En gros, on nous répond que ce qui a été fait il y a 30 ans, il ne faut surtout pas le dire, parce qu'on risque de modifier la bombe en Corée, c'est insupportable. La seule question que je veux poser, c'est : y a-t-il un danger pour la population de Coubron ? Aucun n'a répondu, j'espère qu'à la fin de la réunion nous aurons une réponse à ça. C'est la question que je vous poserai M. le Sous-Préfet, y a-t-il un danger potentiel pour la population ? Dans ce cas, le principe de précaution s'appliquerait sur notre ville et je ferai voter un vœu en conseil municipal s'opposant à l'exploitation à ciel ouvert. Si vous arrivez à me convaincre aujourd'hui qu'il n'y a pas de danger, alors pas de problème. Depuis le début, je plains Placoplatre, qu'est-ce que vous êtes venus faire là ? On vous vend quelque chose d'assaini ? Le pollueur est le payeur. Est-ce que le site a été dépollué quand vous l'avez acheté ? La réponse est clairement non aujourd'hui. L'État a décidé qu'on mettrait une surveillance : mais surveiller une dépollution radioactive, c'est très compliqué, parce que la radioactivité ça ne se repère pas tout de suite. Sur le débat de la forme d'exploitation, autant sur le cavage ça ne pose pas de problème, parce que tout est fermé, l'exploitation à ciel ouvert sera bien différente, avec de l'uranium 235, qui est très volatile et peut poser des problèmes au niveau de la santé. Je ne dis pas aujourd'hui que la santé des Coubronnois est en danger, les études qui ont été données de l'ORS (Observatoire Régional de la Santé), qui a travaillé sur les deux cantons, le nôtre et celui de Courtry, ne donnent pas de chiffres supérieurs en termes de mortalité par cause de cancer. Il y a eu de l'uranium, on ne nous dit pas trop où ni comment, comment voulez-vous après qu'on puisse évaluer le danger sans avoir ces réponses ? J'espère qu'on aura des réponses de la part de l'État, qui pourra me dire aujourd'hui devant tout le monde « il n'y a aucun risque pour la santé des Coubronnois », ce qui n'a pas été le cas des trois ministres pour lesquels nous avons reçu une réponse. Merci pour cette réunion, merci pour cette présence M. le Sous-Préfet, cette histoire qui dure depuis 25 ans a été semée d'embûches et ce n'est pas Placoplatre les coupables. Il y aura un vote au conseil municipal en janvier, qui n'aura peut-être pas d'importance sur la décision finale, la CNDP en tiendra peut-être compte, je ne sais pas. Il est important que nous, représentants de la population Coubronnoise,

nous avons des réponses à des questions légitimes. Merci et à tout à l'heure pour la fin de ce débat. »

**Sophie GUILLAIN** « On va vous donner la parole M. Marchand, M. le Sous-Préfet a dit qu'il attendrait la conclusion pour intervenir, l'idée c'était de donner le plus vite possible la parole à la salle. Pour ceux qui n'ont pas participé jusqu'ici, l'idée est de vous présenter le processus dans lequel on est, il y a eu d'autres réunions avant, des réunions publiques à Vaujourns et à Villeparisis, mais aussi deux ateliers d'approfondissement, qui nous ont permis d'aller dans le détail d'un certain nombre de sujets, de demandes, en présence du CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives) et de l'ASN (Agence de Sûreté Nucléaire), de travailler sur les aspects radiologiques et les impacts environnementaux et sanitaires. Si certains estiment que nous ne sommes pas allés assez loin, on va se servir de cette réunion ce soir pour aller plus loin. On arrive au bout de ce processus, qui nous a permis d'apporter un certain nombre d'informations. Si les personnes qui n'y ont pas participé ne comprennent pas un certain nombre de choses, n'hésitez pas à lever le bras si vous vous sentez dépassé par les sujets, il n'y a pas de problème avec ça, tout le monde est là pour que l'information soit comprise ».

## 2.2. PRESENTATION DE JEAN-LUC MARCHAND

**Jean-Luc MARCHAND** présente l'historique du site et de l'intervention de Placoplatre dans le secteur.

Le support de la présentation est consultable sur le site du projet : [www.fort-de-vaujourns.fr](http://www.fort-de-vaujourns.fr)

*La présentation dure environ 20 minutes.*

## 2.3. PRESENTATION DES ASSOCIATIONS

### 2.3.1. France Environnement 93

**Francis REDON** « Dans le cadre de ce projet, on va quand même parler du bois de Bernouille. Placoplatre nous indique que les réserves de gypse du bois seront épuisées en 2020, aujourd'hui il faut, pour alimenter l'usine de Vaujourns, trouver du plâtre. Le plâtre on peut le trouver sur le fort de Vaujourns. Dans ses prévisions, Placoplatre a estimé qu'on pouvait continuer l'exploitation de la carrière de Bernouille, pendant 7 ou 8 ans. Ce projet montre d'une part que l'exploitation en cavage est possible et qu'elle peut faire vivre l'usine de Vaujourns sans problème. D'ailleurs dans le petit film du site de la concertation, Placoplatre affirme qu'en 2010 on anticipe la fermeture de la carrière de Bernouille et Placoplatre achète le terrain pour en extraire le gypse et continuer à alimenter l'usine. Depuis le début on sait que l'usine pourrait être alimentée par le fort de Vaujourns, mais on connaît les difficultés pour atteindre les objectifs estimés, Placoplatre dit que c'est une solution d'attente, mais pour moi c'est une solution alternative intéressante parce qu'on peut exploiter en cavage. Les besoins de l'usine de Vaujourns sont estimés par Placoplatre à 550.000 tonnes à partir de Villevaudé et 320.000 tonnes à partir de Bernouille puis pour le fort de Vaujourns. Ce sont des éléments intéressants puisque sur ces 320.000 tonnes, ce sont des statistiques sur lesquelles on

va s'appliquer pour la suite de notre démonstration. Sur le fort de Vaujours, l'extraction est à très haut risque. On va faire un état des lieux pour rappeler ce qui s'est passé ces dernières années en matière d'omissions et d'incertitudes. Un certain nombre d'alertes ont été négligées, en rappelant ce que la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) avait écrit : « par conséquent il convient d'être vigilant en ce qui concerne les travaux de terrassement sur le site, et en particulier une recherche exhaustive consisterait à analyser chaque centimètre ». De son côté, la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) dans un rapport de 2002, tous les contrôles radiométriques qui ont été effectués ne portaient que sur la couche superficielle et donc aujourd'hui quand on veut faire une extraction à ciel ouvert on ne connaîtra pas exactement les impacts des terres que l'on va excaver du fort de Vaujours. Un dernier point, les servitudes n'ont pas été établies pour rien, les servitudes démontrent bien qu'il y a encore des risques importants sur le fort de Vaujours. Ensuite, un problème découvert en 2014, pour expliquer ce que sont toutes les incertitudes qui planent encore sur ce site : l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire) avait fait une très mauvaise expertise sur les analyses effectuées sur la fameuse casemate où des contrôles ont été réalisés le 25 février 2014 par la CRIIRAD et l'ACRO. La casemate était bien contaminée, alors que l'IRSN avait affirmé qu'il n'y avait plus rien. On a découvert en juin, juillet et août, des objets radioactifs qui pour le CEA constituent des déchets banals, on se retrouve sur le fort avec des déchets qui peuvent être n'importe où, on les a trouvés dans le cadre des démolitions, mais on pourrait en trouver n'importe où et ce sont des déchets banals. On peut estimer que le CEA a répandu dans certains cas un certain nombre de déchets sans aucun contrôle. De la même manière le CEA a affirmé que le risque amiante n'existait plus, or dans les dernières CSS, on mesure quand même que le nombre de tonnes d'amiante n'est pas négligeable : en avril 2018, c'était environ 506 big-bags (entre 800 kg et 1 tonne), on mesure l'importance de l'amiante qui a été enlevée du Fort de Vaujours. Un dernier point, M. Chaput avait affirmé le 3 décembre dernier qu'il n'y avait jamais eu de Béryllium mis en œuvre sur le fort de Vaujours. Eh bien si, il y a bien eu du Béryllium, il l'affirmait dans une réunion de la commission qui traite des déchets nucléaires le 2 juin 2014. Toutes ces incertitudes et toutes ces omissions sont quand même très inquiétantes pour tout ce qui nous attend sur le Fort de Vaujours. Les enjeux principaux pour nous association, c'est la santé et l'emploi. Pour l'emploi il n'y a pas d'ambiguïté, l'emploi doit être respecté. L'usine de Vaujours doit continuer à travailler. Mais par contre on ne peut pas mettre sur le compte de l'emploi tout un tas d'impacts qui seront très négatifs sur la santé des riverains et sur le climat. C'est pour cette raison que tous les modes d'exploitation doivent permettre d'éviter la dispersion des pollutions qui sont cachées et pas forcément maîtrisées. En parallèle, minimiser les émissions de poussières, aussi bien dans le cadre de l'exploitation, mais les plus virulentes qui vont augmenter les risques pour la population ce sont celles qui vont se disperser quand on va excaver les trente mètres de terres situées au-dessus du gypse. Dans une précédente réunion, un bureau d'études avait affirmé qu'il y avait 150 substances chimiques avaient été identifiées sur le site, on ne sait pas ce que c'est, on n'a pas l'identification réelle, on n'a pas les quantités, on ne sait pas où tout cela se trouve. Aujourd'hui par rapport à ce qui a été dit et annoncé en réunion, il manque des informations. Pour la pollution des sols, je voudrais rappeler ce rapport de Pyrotechnis qui a participé à l'enlèvement des munitions, affirme que des terres potentiellement polluées par des munitions ont été déplacées, mais on ne sait pas où elles se trouvent. Je vous montre une image pour vous indiquer le volume de terre qui va être évacué pour

une tonne de gypse, on va enlever les terres, on va les mettre de côté, probablement dans la fosse des Guisy, ensuite il faudra reconstituer la colline, tout ça mis bout à bout, on est à 1,5 fois les volumes de déblais du Grand Paris. On ne sait pas comment se débarrasser de tout ce qu'on va extraire des galeries. Par ailleurs, il est évident que cette carrière n'est pas toute seule dans le paysage, tout autour il y a d'autres carrières de Placoplatre, l'usine, SITA, le Concasseur, la Francilienne (80.000 véhicules / jour), la Nationale 3 (40.000 véhicules / jour), c'est quand même pollué. On a aujourd'hui Vaujours, Tremblay, Villeparisis, Coubron, il y a quelques protections à prendre pour que ces riverains ne soient pas concernés par d'éventuelles pollutions et pour ça on pense que la carrière à ciel ouvert est un contresens environnemental. Dans les études alternatives que Placoplatre nous avait proposées, il était indiqué que dans le cadre d'une carrière en souterrain, on ne peut extraire qu'un tiers de la matière. Il faut examiner toutes les possibilités d'une carrière en souterrain. Pour cela j'ai fait un calcul pour obtenir un bilan carbone, j'ai essayé de mesurer quel était l'impact de l'excavage des terres. Aujourd'hui aucun chiffre nous a été donné pour mesurer les impacts des démolitions passées et à venir. Dans le cadre de sa carrière à Villevaudé, Placoplatre insiste sur son action pour éviter l'émission de gaz à effet de serre, en particulier en utilisant l'explosif pour dégager le gypse et en ayant recours à des convoyeurs pour ramener le gypse de la carrière vers l'usine. Par rapport à ce schéma, j'ai fait un calcul très sommaire, on peut estimer que l'extraction des terres sur le Fort de Vaujours émettra entre 340 tonnes d'équivalent CO2 pour la totalité du projet, sur les 50 hectares, cela représente soit 9 millions de litres d'équivalent gasoil. Par rapport à ce résultat, on propose une alternative à ce projet qui permet tout de même d'alimenter l'usine de Vaujours dans les mêmes quantités, c'est-à-dire 18 millions de tonnes de gypse : on va extraire de Bernouille 2 millions 240 tonnes, de la fosse de Guisy 960.000 tonnes, pour le Fort de Vaujours 6 millions de tonnes sur les 18 millions si on était à ciel ouvert. Restent les 17 hectares de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine. Pour arriver à 18 millions, il faudrait aller chercher 5 millions de tonnes dans le Val-d'Oise. C'est une hypothèse que Placoplatre nous avait proposée. Pour en revenir à mon bilan carbone, si on alimente l'usine à partir du Val-d'Oise pendant 17 ans, on va utiliser 180.000 camions, on va tout même diminuer de moitié l'impact carbone par rapport à ce que propose Placoplatre avec le Fort de Vaujours en carrière à ciel ouvert. Dernier point sur les servitudes d'utilité publique, l'État a bien travaillé et on a signalé que les servitudes d'utilité publique avaient été largement appuyées par l'État, il s'était bien appliqué sur ces servitudes. Aujourd'hui, ce que nous propose Placoplatre c'est d'abolir ces servitudes : ce n'est vraiment pas un bon service rendu à l'État. Une conclusion : le dossier présenté dans la concertation est largement insuffisant, l'exercice que je viens de faire n'est évidemment qu'une vue très partielle de ce qui nous attend, imprécise sur nombre de points pour lesquels l'information de base ne nous a pas été communiquée, mais suffisante pour mesurer un impact sur la santé et le cadre de vie des habitants de ce territoire. Un exercice de ce type aurait dû être présenté par Placoplatre et ce que nous avons dit aux garants dans nos premières rencontres s'est confirmé au fil des réunions publiques et ateliers : le public ne connaît pas aujourd'hui l'impact réel du projet. Il nous a quand même été dit que les dossiers étaient en cours de finalisation donc non diffusables, donc même Placoplatre ne sait pas encore ce qui va se passer pour l'exploitation de ces 30 hectares : comme on vous l'avait déjà dit, cette concertation arrive trop tôt sur un dossier non abouti. »

### 2.3.2. Coubron Environnement

**Christiane LAVRADOR** « Je suis présidente de l'association Coubron Environnement, je remercie les Coubronnais d'être venus en nombre, puisqu'on a affiché pour communiquer sur la réunion, qui était peu connue. Je suis ravie de voir qu'il y a beaucoup de Coubronnais. Gérard fait partie de la commission de suivi des carrières, donc c'est lui qui est en charge pour Coubron Environnement de ce dossier, c'est donc lui qui va œuvrer pour nous donner des informations ou des questions ».

**Gérard MUNAUT** « Je suis secrétaire de Coubron Environnement. Le premier point sur lequel je voudrais intervenir, c'est le manque de communication, pour quelle raison les Coubronnais n'ont pas été informés des réunions qui se tenaient à Vaujourns et à Villeparisis, ni à cette réunion publique. Il n'y a eu aucune distribution, il a fallu que ce soit notre association qui par l'intermédiaire d'affiches informe la population de Coubron qu'il y avait une réunion. Nous demandons, avant tout conseil municipal, qu'il y ait une réunion publique avec tous les partenaires et qu'on invite tous les Coubronnais à venir participer et à donner leurs points de vue. Sur le Fort de Vaujourns, les Coubronnais ne pourront pas s'exprimer, donc il est nécessaire qu'il y ait un véritable débat parmi les Coubronnais, qui n'ont jusque-là été informés que par notre association. Depuis l'an 2000, notre association a participé à toutes les réunions et à tous les groupes de travail qui ont pu se tenir. La position de l'association n'a pas varié, nous partons sur le principe que cette friche disparaisse, elle dénature le paysage et qui entraîne un certain nombre de risques, puisqu'elle a été squattée et que des individus sans scrupule ont procédé à l'arrachage de matériaux, notamment métalliques, pour les revendre. Deuxième point de vue que nous défendons : c'est la détection de toute pollution, et qu'il y soit remédié, nous demandons une exploitation sans risque pour les riverains et les ouvriers qui travaillent sur le site. Nous demandons à ce que cette zone devienne une zone herbacée, arborée, ouverte à tous. À Coubron Environnement, nous sommes tournés vers l'avenir, on ne peut pas rester dans une situation que notre génération a créée, et laisser aux générations futures cette friche et tous les risques que cela présente. Si demain on continue avec cette friche, dans un siècle, peut-être que l'installation, à condition d'une modification de l'arrêté l'interdisant, d'une école, d'un stade sera possible malgré le danger. Dans le cadre de la concertation publique, nous nous sommes toujours exprimés pour une meilleure protection des ouvriers et des riverains, c'est dans ce cadre que nous demandons la poursuite des mesures radiologiques avec l'intervention d'une contre-expertise, ainsi que des contrôles inopinés de l'ASN, afin qu'elle vérifie si le protocole est bien respecté. Dans toutes les CCS, on a demandé aux représentants de la sûreté nucléaire s'il y avait des risques pour la population et les ouvriers. Il y a encore sur le site des munitions stockées au cours des dernières guerres, il est nécessaire qu'on continue une dépollution pyrotechnique et que l'on stocke les munitions et qu'on les fasse partir dans des sites dédiés. Quant à la poursuite de la destruction des bâtiments, nous demandons à ce que la destruction se fasse sans poussière et qu'il y ait un contrôle de tous les gravats retirés et que si parmi ces gravats, il y en avait qui étaient pollués, cela soit envoyé dans des centres de dépollution. On a également évoqué le désamiantage, nous demandons à ce que du personnel qualifié exécute le désamiantage et que les déchets soient envoyés dans des sites pour être dépollués. Nous sommes également intervenus en CSS, pour que l'inspection du travail garde un œil sur tout ce qui se passe sur le site du Fort de Vaujourns. Aujourd'hui il y a deux projets : le premier c'est celui de Placoplatre, qui parle d'une exploitation à ciel ouvert, le deuxième projet c'est une exploitation en cavage. La position de Coubron Environnement ne sera pas arrêtée tant que la population de Coubron n'aura pas été



consultée. Nous demandons que les partenaires et Placoplatre participent à une réunion en présence de la population pour déterminer le devenir du site et de son exploitation. En tout état de cause, nous continuerons à poursuivre notre action, nous demandons que les analyses ne se fassent pas par carottage. Nous demandons que les terres qui sont retirées du site soient passées sur une trémie de façon à analyser toutes les terres. Autre demande, c'est que les espèces rares qui se trouvent aujourd'hui sur le site soient réintégrées, lorsque Placoplatre aura terminé le chantier. Autre remarque, on entend parler d'extraction par explosif, il nous semble qu'il y a aujourd'hui d'autres méthodes que l'extraction par explosif, pour éviter toutes formes de poussières. Il faudra maîtriser toutes les poussières produites. Pour le remblai, nous demandons à ce que cela ne s'effectue pas sur des terres nobles et qu'un espace public soit créé à la place de cette fosse. En cas d'exploitation en cavage, est-ce que Placoplatre continuera la dépollution du site ? Est-ce que vous envisagez d'avoir un espace herbacé et arboré ? Quelle est la position du personnel à propos du cavage ? Quand nous avons rencontré les délégués du personnel de Placoplatre, ils étaient très réservés sur l'exploitation en cavage, préférant une exploitation à ciel ouvert. Enfin qu'en est-il des risques d'affaissement ? Je lisais dernièrement qu'à Cormeilles-en-Parisis, les associations étaient opposées à une exploitation en cavage. Pour conclure, j'ai entendu beaucoup d'intervenants, mais je n'ai pas entendu l'expression des organisations syndicales, qui représentent les ouvriers du site et j'aurais souhaité qu'on les entende plus. »

### 2.3.3. Adequa

**Jean Pierre FEVRE** « L'association Adequa est quasiment inconnue de la plupart des associations qui ont participé à ça, on l'a vu d'assez loin, puisque le seul lien qu'on a avec l'affaire c'est Courtry. Malgré tout, nous pensons avoir la légitimité à donner un avis singulier sans doute. L'objet de l'association c'est le cadre de vie, le périmètre c'est le périmètre de l'ancienne Communauté d'Agglomération de Marne et Chantereine, la vocation c'est la participation et l'étude de la décision, notre moyen préféré c'est la proposition, sans que l'on s'interdise la manifestation ou un recours en justice. La référence sur laquelle on s'appuie c'est le développement durable, sous ses trois aspects : économique, social et environnemental. À partir de ça, on a monté un cahier d'acteur sur lequel on part d'un constat, celui de la défiance, on retrouve cette notion à la fin du second atelier à Villeparisis. Les composantes pour nous qui alimentent la défiance ce sont les pollutions et l'impact de ces pollutions sur la santé et l'environnement. La défiance a deux dimensions externe et interne. A l'externe, il est peu de dire de rappeler les événements de Tchernobyl, l'affaire du sang contaminé, les enfants nés sans bras, une ancienne mine d'or avec un sol pollué à l'arsenic pour des siècles, avec à chaque fois un déni de la part des autorités, il a fallu des lanceurs d'alerte pour que les affaires sortent. À l'interne, une CSS dont les membres associatifs déclaraient qu'elle ne fonctionnait pas de manière démocratique et transparente. On avait le sentiment qu'on analysait comme un entre-soi des sachants par rapport aux vivants. L'association Adequa n'était pas à l'abri de fausses interprétations, nous avons malencontreusement accusé M. le Maire de Courtry de ne pas avoir voulu installer sur sa commune un détecteur de poussière, mais il semblerait que ce soit une opposition technique entre les techniciens de la Communauté d'Agglomération et les techniciens de Placoplatre. La proposition pour relever la défiance, c'est la transparence, aussi bien la transparence technique que la transparence sociale.

Notre positionnement par rapport aux autres associations se résume ainsi : nous tenons compte des trois dimensions (économique, sociale et environnementale), cependant quoiqu'il arrive la santé est capitale. On a une autre différence, on considère que les travailleurs sont représentés par leurs représentations syndicales. Les rapports de l'inspection du travail seraient très intéressants pour la population, pour être renseigné sur ce qui se passe à l'intérieur et avoir un autre point de vue. Notre positionnement est différent, mais on tient à exprimer notre solidarité avec les autres associations, même si certaines n'ont pas le même point de vue : ne pas exploiter ou exploiter dans des conditions restrictives. Étant donné que nous n'avons aucune compétence en environnement, nous souhaitons apporter une méthode, qui s'appuie sur le principe de précaution : pour nous le principe de précaution ce n'est pas le dicton « dans le doute, abstiens-toi ». On pense qu'il y a un intérêt à y aller, mais en prenant toutes les précautions possibles, à condition que celles-ci soient d'un coût économique raisonnable. On y va tranquillement et on s'arrête aussitôt que le danger apparaît. Quand on travaille comme cela, on est dans l'incertitude, mais on avance doucement pour arriver à des choses connues. Préserver le vivant d'accord, mais ce qu'on constate dans tous ces cahiers d'acteurs, c'est que l'on préserve la faune, la flore, mais on s'occupe très peu de l'humain. La transparence technique : il faut que toutes les connaissances soient mises sur la table et mises à disposition de tout le monde, les domaines principaux c'est l'air et l'eau, on n'a pas beaucoup parlé de l'eau. Les objets de connaissance à partager, évidemment c'est la source des risques comme les explosifs ou encore les 150 substances qui ont été évoquées. Sur les effets, le questionnement est celui des doses, de l'exposition et des maladies qui sont induites. Sur cela, il y a plus que des doutes, mais il y a surtout des craintes fortes du fait de contradictions qui sont apparues. Pour qu'il y ait une transparence, le meilleur moyen pour assurer la qualité de l'information et la réciprocité c'est l'accès direct aux sources et puis surtout une contre-expertise. On a vu sur la question des risques que la CRIIRAD a été très efficace, elle a obligé le CEA à amené des précisions complémentaires. Il a été proposé lors du dernier atelier qu'une contre-expertise puisse être opposée par rapport aux effets sur la santé. Pour l'information de tous, j'ai envoyé un email au Dr. Béranger de l'ARS qui était intervenue pour formuler ces propositions. Elle nous a promis une réponse. La transparence sociale : beaucoup ont appuyé sur l'insuffisance d'informations. Pour nous, il faudrait des médias dédiés, parce qu'on constate que le site Internet et le point d'informations sont difficiles d'accès, par contre les visites semblaient bien marcher, mais c'est sur invitation. L'information est à donner, à pousser, il ne faut pas que les gens viennent la chercher. Comme le fait la SGP (Société du Grand Paris), on propose que périodiquement Placoplatre utilise les pages du journal local pour faire un communiqué sur l'avancement des travaux. On voudrait que le site du Fort de Vaujours soit accessible, pas pour s'y balader, mais qu'on ouvre une petite fenêtre pour que le curieux jette un coup d'œil, pour satisfaire la curiosité et intégrer le chantier à la vie quotidienne des gens. Au lieu de réfléchir uniquement à l'importance de l'exploitation, on s'est davantage penché sur la compensation : on s'appuie sur les « communs », les paysages, les territoires. Qu'on nous rende le paysage au fur et à mesure, le plus rapidement possible. Il y a aussi le partage des revenus : par exemple, quand EDF est venu installer ses centrales nucléaires, il a embauché les personnes du coin, il a payé des salles des fêtes. Aujourd'hui pour Placoplatre, le fait d'embaucher deux cent personnes et trois mille personnes indirectement intéressées, cela ne suffit pas. Il faut être exigeant avec l'entreprise Placoplatre. La participation : les ateliers qui restent à définir, les comités de pilotage sur des actions à définir, un comité de rédaction de ces

informations qui vont être à diffuser. Et enfin tout le temps une présence, une intermédiation de la population par une des associations et quand même un nombre de citoyens non impliqués dans les associations. Il faut que tout ce processus soit garanti par des garants de la CSS et de la CNDP qui a été sollicitée par Placoplatre pour assurer la qualité des débats. Le plâtre est un matériau recyclable et très écologique, or lors d'une visite d'usine, il nous a été dit que le plâtre devient de plus en plus sophistiqué, et que ce plâtre amélioré n'est pas recyclable. On pense, nous, que le plâtre doit être recyclable à fond, et que l'entreprise doit adapter la réalité à son discours. Décaper : il ne faut pas que ce soit uniquement déplacer la pollution d'un endroit à un autre, mais bien dépolluer complètement. Les élus engagés : le Maire de Villeparisis a évoqué lors de notre dernière réunion un tour de table financier, en appui des expertises citoyennes, qui pourraient avoir besoin de payer des experts. Placoplatre s'est engagé sur cette voie et l'a confirmé lors du dernier atelier, l'entreprise est prête à donner accès à son recueil de données. À Adequa, on est pour la concertation, c'est pourquoi il nous a semblé intéressant de coproduire le dossier d'enquête publique, on a malgré tout une crainte quant à la suite de la concertation et on verra si Adequa n'a pas joué le rôle d'idiot utile. Concernant une information que j'ai vu passer récemment, je condamne l'attaque biaisée dont a fait l'objet la CNDP par quelques éléments d'un groupe politique, qui sous prétexte d'améliorer la concertation publique veut par une proposition de loi supprimer la CNDP. »

#### 2.3.4. Les Bas Prés

**Alban AULAGNIER** « Bonsoir tout le monde. Je suis Alban Aulagnier, riverain de Coubron, expert en chimie, en hygiène du travail, en environnement, en hydrogéologie, en dépollution et en dispersion atmosphérique. J'ai pu prendre connaissance de plusieurs rapports, peut-être n'ai-je pas pu avoir accès à tous, mon expertise sur le dossier peut donc être incomplète, donc je compte sur Placoplatre pour compléter si nécessaire. Durant mon intervention, nous allons discuter de l'état des sols et des risques sanitaires et environnementaux. Je vais présenter schématiquement comment on procède pour faire une étude de risque sanitaire environnementale. Je vais parler des inquiétudes des riverains, après avoir discuté avec eux. Je vais aussi vous parler des investigations menées par Placoplatre, notamment sur l'étude de sol.

Je rappelle que le site a été pollué par des activités pyrotechniques, des munitions qui génèrent des déchets de métaux : plomb, cuivre, zinc... et également par des recherches nucléaires avec l'uranium appauvri et très certainement, ou pas, d'autres déchets. Bien sûr les connaissances de l'époque sur les impacts n'étaient pas celles d'aujourd'hui. Entre 1955 et 1960, les essais de tir ont été réalisés à l'air libre. L'État a fait les choses avec les connaissances de l'époque donc ne pouvait pas trop leur en vouloir. Maintenant on est en 2018, on a plein de connaissances là-dessus, donc il faut travailler avec, pour ne pas reproduire les erreurs du passé.

Sur la dispersion atmosphérique, brièvement des études de sol ont été faites : étant donné que Placoplatre propose une exploitation de terre à ciel ouvert, le but est de faire des carottages et un suivi hydrogéologique de l'eau, donc sous terre, pour connaître l'état des sols. Le but est de rassembler un maximum de données, les plus précises possibles, par un quadrillage en 3D et non en surface, pour évaluer avec précision la qualité des terres. Quand on découvre des zones très polluées, on refait une autre

campagne avec des carottages supplémentaires, c'est ce que l'entreprise Antea a fait pour le compte de Placoplatre. Ensuite ces données sont rentrées dans un modèle informatique, un logiciel adapté à la modélisation dispersion atmosphérique et/ou hydraulique ; le logiciel donne un résultat sur le risque sanitaire. Il est question de caractériser l'impact, est-ce qu'il est négligeable, faible très faible, fort, très fort ? Ce qui est important à retenir c'est que les données entrantes sont très importantes, parce que si on ne rentre pas les bonnes données, qu'on sous-estime l'état des sols, l'étude des risques n'est pas recevable et va entraîner une sous-estimation des risques sanitaires et environnementaux.

Concernant les craintes, ce qui ressort le plus c'est la transparence, c'est la discordance entre l'état des sols et des sous-sols par rapport aux données, aux historiques connus, notamment le débat sur l'uranium ou encore le béryllium, même si cette substance n'est pas radioactive mais a des propriétés toxiques chimiques. La clarté sur l'information sur l'impact sanitaire, on en a très peu parlé. Lors de la dernière réunion à Courtry, j'ai posé la question, on parle beaucoup de l'effet radioactif, mais très peu sur l'effet toxico-chimique : entre autres sur les répercussions sur les riverains et travailleurs, quand il y aura exploitation de ces terrains. Le manque de résultat, une personne a parlé de Tchernobyl, qui n'avait pas eu d'impact, puisque les résultats dans l'air étaient très faibles. Juste un petit rappel, Tchernobyl, ce n'est pas 1987, mais 1986 et j'aurais bien aimé voir les résultats, parce qu'il y a eu des répercussions. La preuve en est : en 1987 les teneurs d'activité radioactive sur les métaux et sur les terres étaient dix à trente fois supérieures à celle d'aujourd'hui. Il y a donc eu une incidence sur nos terres, sur l'exploitation, sur ce qu'on mange... Le débat sur les cancers à Courtry, je pense que c'est un hors sujet, il y a moyen de faire des recherches, peut-être une cartographie « où est-ce qu'il y a des cancers à Courtry ? » et puis si en effet quand on se rapproche du site de Vaujours le nombre de cas de cancer augmente, on pourra faire un lien là-dessus. Voilà, donc je ne vais pas rentrer plus dans le détail.

On va passer aux études qui ont été réalisées. Placoplatre a mandaté plusieurs bureaux d'étude pour effectuer tout simplement des études, afin de vérifier la qualité du sol, parce que ce n'est pas le métier de Placoplatre, vous m'arrêtez si je me trompe. Donc entre autres Antea, qui a effectué un rapport et qui a conclu sur des zones, entre autres qui sont impactées par la pollution. Page 98 du rapport de juillet 2016, donc c'est le rapport A 826 46/A, il est précisé « deux secteurs présentent des impacts dans les sols », donc pour ceux qui avaient justement des questions sur des chiffres en voilà. La zone d'épandage et la zone de stockage auprès des cuves intérieures contiennent principalement des hydrocarbures, des COHV, des HAP, donc des petits produits volatiles on va dire, qui se dispersent dans l'atmosphère, qui peuvent se disperser dans l'atmosphère, d'ailleurs qui sont des substances chimiques qui n'ont rien à voir avec des activités pyrotechniques ou de l'uranium. Donc moi je me pose la question de savoir d'où viennent ces déchets-là. Je pense, il semblerait qu'on ait une petite méconnaissance de ce qui s'est passé historiquement sur le site, enfin en tous cas à ce niveau-là, au niveau de ces déchets chimiques ça n'a rien à voir avec la pyrotechnique et les essais nucléaires. Dans ce rapport, en conclusion page 102, donc là je me pose des questions aussi : la synthèse d'Antea précise que la nappe calcaire entre 1 et 8 mètres n'a pas fait l'objet d'investigation. Donc je me pose la question : pourquoi ? Donc j'ai expliqué effectivement que Placoplatre va exploiter les terres sur plusieurs dizaines de mètres pour atteindre le gypse, donc je pense qu'il aurait été utile de faire un quadrillage en 3D

pour effectivement s'assurer qu'en profondeur il y a absence, ou pas, de composés polluants, et d'intégrer ces concentrations, de les ajouter pour le modèle de modélisation, justement pour déterminer le risque chimique sur l'impact sanitaire et environnemental. Donc voilà, sinon les conclusions d'Antea précisant page 103 que sur 44 tests d'acceptabilité réalisés, les critères d'acceptabilité ont été mesurés sur 20 % des échantillons. Sinon dans le rapport de Pyrotechnis de février 2014, il y a aussi des précisions qu'il y a sur le Fort de Vaujours : de nombreux bâtiments enterrés. Donc quelle profondeur ? Moi je n'en ai pas la connaissance en tous les cas, d'où l'utilité de creuser assez profond pour voir un petit peu ce qui s'est passé historiquement. Et également, ce qu'il faut savoir c'est que dans les années 1940, le sol était beaucoup plus bas, donc il faut aller chercher vraiment loin parce que les pollutions pyrotechniques se sont faites déjà peut-être à 5 mètres, c'était la surface en 1940. Donc si on ne descend que jusqu'à 5 mètres forcément on ne voit pas voir ce qui s'est passé dans les années 1940 au niveau des infiltrations dans le sol. Sinon, concernant l'hydrogéologie, donc au niveau de l'eau, donc là je suis un petit peu surpris parce qu'on m'a fait part d'une réponse de Placoplatre par rapport à la question que j'avais posée lors de la dernière réunion sur le nombre des piézomètres. Sur la nappe profonde, donc les piézomètres profonds, il n'y a que deux piézomètres. Donc les piézomètres c'est du carottage, des tubages on va dire, pour pouvoir récupérer l'eau de la nappe phréatique et avoir un petit peu la qualité de l'eau. Sur la nappe profonde il n'y a que deux piézomètres. Vu le plan qui est assez compliqué, et ça m'a été confirmé, de savoir vraiment quel est le sens d'écoulement de la nappe, la réponse a été donnée que l'hydrogéologue, expert agréé, a jugé que deux piézos ça suffisait. Libre à lui de penser ça. Je précise juste, je pourrai vous le fournir si vous le souhaitez, il y a un guide de l'Ineris, le guide de la surveillance des eaux souterraines appliquée aux ICPE et aux sites pollués, donc ce n'est pas vraiment ce qu'il y a marqué dans le guide. Le guide préconise, pour un sol potentiellement pollué et dont le sens d'écoulement de la nappe est incertain, la présence entre 10 et 12 ouvrages, là il y en a deux. Donc connaît-on vraiment la qualité hydrogéologique en aval du Fort de Vaujours ? Peut-être pas. Donc moi personnellement je me pose des questions sur a-t-on assez de données, connaissons-nous vraiment la qualité du sol pour pouvoir actuellement avec ces données-là faire une étude sanitaire pour savoir quel est l'impact sanitaire et environnemental sur les riverains. Un autre rapport de 2017 d'Antea qui reprend celui précédent avec les résultats pour, alors là ça va vous intéresser, déterminer le risque sanitaire et environnemental de la réhabilitation de l'ancien fort de Vaujours. Donc le résultat est : « les calculs ont été menés en considérant que les terrains... », attendez je ne suis pas à la bonne page... Donc page 81 : « les risques cancérigènes dépassent la valeur recommandée égale à  $1 \cdot 10^{-5}$ ... », bon les chiffres on s'en moque hein, « les risques cancérigènes dépassent la valeur recommandée notamment en raison des concentrations en trichlorométhane, trichloréthylène et benzène dans le sol ». Donc vous avez une réponse. Ceci dit, ces terres peuvent être éliminées et traitées pour diminuer et rendre ce risque sanitaire acceptable, mais qui sera toujours présent. On ne peut pas dire qu'un risque sanitaire est nul dès l'instant qu'il se passe quelque chose. Moi ce qui me pose un petit problème également, c'est cette étude sanitaire, le risque sanitaire a été effectué visiblement si j'ai tout compris pour la réhabilitation, une fois que la réhabilitation est faite, c'est-à-dire qu'on remblaie, il va y avoir les petits riverains qui vont se promener dessus, etc. Mais qu'en est-il en fait, et là je me tourne vers vous, de l'étude qui a été faite de Burgeap, alors je ne sais pas si vous avez la cartographie avec la dispersion atmosphérique, concernant les risques sanitaires et environnementaux qui

auront lieu pendant la phase d'exploitation ? Donc ça c'est une question, bon il me manque peut-être un document, mais je ne l'ai pas trouvé en tous cas, donc effectivement lors de la phase de réhabilitation on voit qu'il y a un risque, et que Placoplatre pour éliminer ce risque devra faire pas mal de dépollution sur certains secteurs afin de limiter ce risque-là.

Ensuite je vais juste évoquer un autre sujet, ce n'est peut-être pas sur le plan, c'est par rapport à l'exploitation en cavage. Lors de la dernière réunion j'ai discuté un peu avec Burgeap, et je leur ai posé la question de pourquoi ils n'avaient pas fait tout simplement d'études sanitaires pour l'exploitation en cavage, simplement pour avoir une comparaison. La réponse a été réponde « bah non parce qu'on nous l'a pas demandé ». Je trouve que c'est dommage, en fait, et j'aurais voulu savoir moi personnellement sur quoi s'était basée l'exclusion de l'exploitation en cavage, avant même d'avoir fait une étude sanitaire et environnementale, parce qu'il aurait été bon tout simplement de voir les deux thématiques et puis de comparer les résultats, et puis de regarder un peu s'il y a une grosse différence entre... Pourquoi s'il y a un risque plus important sur une exploitation à ciel ouvert, pourquoi avoir écarté avant même de faire l'étude sanitaire sur l'exploitation en cavage ?

Ensuite, concernant également, j'en profite pour poser quelques questions du coup, les protocoles d'alerte, encore une fois je n'ai pas vu et il me semble très important puisque les riverains posent beaucoup de questions là-dessus. C'est « oui ok, il y a des études de sol, on a des résultats, mettons que les résultats c'est « y'a pas de risque etc. », ok, mais si en creusant on découvre quelque chose d'inattendu dont on n'aurait pas la connaissance, parce qu'effectivement l'exploitation du sol c'est des carottages, on ne va pas partout et on ne voit pas tout, qu'est-ce qui se passe ? quel est le protocole ? qu'est-ce qui est mis en place pour s'assurer que dans ce cas-là il n'y aura pas d'impact sanitaire ? ». Je pense entre autres à ce qui s'est passé en été 2016, il y a eu une découverte d'un déchet radioactif, heureusement ce n'était pas grand-chose, mais d'après ce que j'ai pu comprendre, si ça avait été quelque chose, il n'y aurait eu aucune maîtrise de la situation, et ça aurait pu être dramatique hein, je ne sais pas. Donc la question surtout des riverains c'est ça, moi je n'ai pas de connaissance d'un protocole assurant qu'en cas de découverte de quelque chose de gros, effectivement confinement etc. Pour information, l'ASN ici présente a un protocole bien défini qui parle du confinement dans un guide pour l'exploitation de terre à ciel ouvert. Je crois que je l'ai là, je peux vous lire un résumé, voilà qui parle en pages 60 et 61 dans le chapitre « mesures et gestion visant la maîtrise des sources de dépollution et le confinement sur site », donc je cite, « le confinement il consiste de manière générale à fixer une source de pollution afin de limiter la zone sur laquelle elle peut générer un impact. » Voilà, ils disent en particulier « c'est le cas de la mise en place de couvertures étanches sur des zones de pollution. » Donc j'aimerais savoir si ces protocoles vont être respectés lors de la phase d'extraction des terres pour s'assurer d'une non-dispersion atmosphérique d'éventuelles pollutions dans les terres.

Pour finir, concernant le manque de transparence que ressentent les riverains, ne serait-il pas bon de faire comme en 2002 ? Effectivement à plusieurs reprises, lors de différentes réunions, ne pas avoir confiance dans les résultats... Donc moi personnellement je ne m'oppose pas à une exploitation à ciel ouvert si on me prouve qu'il n'y aura aucun risque pour la population, mais en cavage on sait que ça se passe très bien. Donc en vue de ce manque de confiance, pourquoi ne pas demander une

commission de suivi regroupant plusieurs groupes de travail, comme ce qui a été fait dans le début des années 2000, regroupant les élus, l'Ineris, la CRIIRAD, l'ASN, qui ne sont pas forcément mandatés justement par Placoplatre pour éliminer toute suspicion d'éventuels rapports de complaisance ou autres. Bah écoutez je vous remercie, et si vous avez des questions d'ordre technique auxquelles je peux répondre n'hésitez pas. Merci. »

### 2.3.5. Paroles de citoyens

**Sophie GUILLAIN** « Alors on s'était dits qu'à la suite de ces interventions, s'il y avait des questions ou des compléments, des remarques sur ce qu'on dit les associations, avant qu'on vous donne la parole, mais on va peut-être faire juste un petit tour pour vous en rajouter un peu, si vous prenez des notes ça ira ? On est là pour ça ! »

**Jean-Claude TOSSEN** « Oui bonjour je suis Jean-Claude Tossen, secrétaire de l'association « Les Bas Prés », donc notre président est précisément le dernier orateur c'est-à-dire Alban Aulagnier. Cette association rentre parfaitement dans le cadre de nos statuts ayant des préoccupations environnementales. J'ai remarqué que dans tout ce qui a été dit par les uns et par les autres, on souligne des facteurs, et ça va être l'objet précis de ma question, des risques sanitaires, en particulier au niveau du béryllium et au niveau des éventuels cancers, au niveau du risque cancérigène. Et puis par ailleurs les uns et les autres reprochent un manque de transparence, un manque de communication, j'imagine que Placoplatre de son côté, et les autorités préfectorales ou autres, ont l'habitude de ce genre de choses et ont pris toutes les précautions juridiques nécessaires pour que ce qui est dit, et il en manque beaucoup, ne soit pas trop attaqué juridiquement. Et puis par ailleurs, il y a tout un tas de choses qui ne sont pas dites et dont l'objet est justement d'approfondir tout cela. Donc je ne suis pas un obsédé du béryllium, mais bon, par exemple on sait que c'est quelque chose de chimiquement extrêmement toxique, ça ressemble tout à fait à l'arsenic, et on n'a pas envie d'avoir dans nos assiettes tous les jours d l'arsenic qui nous tue à petit feu. Donc qu'en est-il du béryllium et des 50, ou 150 même, autres toxiques chimiques, premièrement ? Deuxièmement, au point de vue cancérigène, malheureusement on ne peut pas savoir ce qui va se passer dans 30 ou 40 ans, mais en tant que chirurgien viscéral retraité j'ai opéré beaucoup de cancers, je n'ai pas vraiment envie que mes enfants et mes petits-enfants, et je vois à côté de moi des mères de famille, et bien on se retrouve dans 20 ou 30 ans avec des cancers, donc il est tant quand même, alors je sais que les études sont longues, on ne joue pas sur les mêmes échelles de temps, mais c'est quand même quelque chose de particulièrement inquiétant. Et donc je partage l'inquiétude de tous. Et puis puisque je me suis présenté comme médecin, et bien je vois aussi que le docteur Toro, mon confrère, a parlé lui aussi ; je me range à ses côtés concernant l'absence de transparence et les doutes sur la véracité et la complexité des études qui ont été faites. »

**Jamel KOTBI** « Bonsoir, Jamel Kotbi, moi je travaille chez Placoplatre. Donc je ne comptais pas prendre la parole ce soir, mais comme on m'a demandé, notamment les associations... donc moi je suis chez Placoplatre depuis 12 ans maintenant, et je suis également le secrétaire du CHSCT. Et, triple casquette, je suis également riverain, donc j'habite sur Chelles, donc ce dossier m'impacte fortement à tous les niveaux, professionnel et personnel. Je participe depuis plusieurs années aux CSS, avec les associations, les maires, les élus, sur ce sujet. Je participe aux débats publics qui sont

organisés, à toutes les réunions avec les maires ou autres. Donc ce dossier a une grande complexité pour nous qui ne sommes pas spécialistes, et je pense qu'en travaillant tous ensemble, en faisant appel aux personnes qui sont sur ce dossier et qui sont, pour moi je pense, les plus compétentes que l'on a actuellement, je pense que l'on peut traiter au mieux ce dossier. Concernant les salariés, donc nous sommes très vigilants sur ce dossier, et nous prenons toutes les informations qui sont disponibles pour connaître l'état d'avancement du projet et les risques pour nous et pour notre santé, déjà en tant que salariés mais aussi pour le gens qui sont à proximité de l'usine. Donc pour l'instant, dans toutes les études que nous avons eues dans les CSS, ou dans le journal, ou toutes les études qui peuvent sortir, nous n'avons rien eu de faits alarmants qui nous demandent ou qui nous font poser la question de savoir si on doit continuer ou pas sur le projet d'ouverture de la carrière. Donc j'avais une question de Monsieur concernant le cavage, c'est vrai que pour nous, les salariés, c'est très difficile le cavage, parce que d travailler en sous-sol comme ça, 365 jours par an, nos salariés ont du mal. Vous rentrez, surtout en hiver, dès le matin dans le noir, vous ne voyez pas la lumière du jour du matin au soir, ça crée des difficultés pour les salariés au niveau de leur santé physique mais aussi psychologique. Donc c'est vrai que pour le travail en cavage, il y a une grande complexité pour les salariés. Après au niveau environnement, je ne suis pas apte à savoir s'il y a un intérêt pour le cavage ou pas, mais au niveau de la santé de nos salariés, c'est vrai que c'est compliqué pour eux. Ensuite, moi en tant que riverain, ce que je voulais dire c'est que je souhaite que cette friche disparaisse. Ça fait des années qu'elle est là, on a pu voir des gens du voyage avec des enfants, des familles habiter là-haut pendant des mois. Au vu de la pollution, on a également le cas avec la partie qui appartient à Marne-et-Chantierine qui est à l'abandon, onc quand je vois que Placo contrôle, vérifie, surveille, et que d'un côté on a Marne-et-Chantierine où des gens ont accès sans difficultés alors que la pollution est identique, pour moi ça pose un problème. Alors ensuite, moi que ce soit Placoplatre, ou l'Etat, le CEA, qui que ce soit, pour moi peu importe du moment qu'on dépollue. Donc actuellement, à part Placoplatre, personne ne souhaite dépolluer cette friche, donc pour l'instant qu'on les laisse avancer sur ce sujet : tant qu'on n'a pas de contre-indications ou de rapports de nos experts, autant qu'on y aille. »

**Pierre LAPORTE** « Oui bonjour, Pierre Laporte, Conseiller Départemental de Vaujours avec ma collègue Dominique Dellac, Vaujours/Montfermeil/Coubron/Tremblay. Donc juste par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, docteur, sur le béryllium. Vous voyez, dans la défiance qui est évoquée, Monsieur Chaput du CEA déclare dans une réunion en 2014 qu'il y a eu des essais au béryllium. Il vient ici dans une séance, c'était je crois à Courtry, et il nous déclare qu'il n'y a pas eu d'essais au béryllium, ça a été écrit dans le verbatim de la réunion avec les associations nationales sur les anciens sites qu'ils utilisaient, où il y a eu du nucléaire, ou du radium d'utilisé. Donc ça, première chose ça choque : où est la vérité ? Deuxièmement, donc ça on l'a envoyé d'ailleurs aux garants, cette phrase qui est prise dans ce document de compte rendu de la réunion, par rapport à l'enregistrement, de toute façon vous devez avoir l'enregistrement. »

**Sophie GUILLAIN** « Alors surtout vous nous l'avez déjà dit, donc on était dans une logique... »

**Pierre LAPORTE** « Attendez je n'ai pas fini Madame... »

**Sophie GUILLAIN** « ... dans une logique d'aller vers des propositions. »



**Pierre LAPORTE** « Vous n'avez interrompu personne, moi ça fait deux fois que vous m'interrompez, vous voulez prendre le micro, vous permettez que je finisse ? Je finis, permettez-moi quand même. Deuxièmement, ce que l'on sait, c'est que dans un document que j'ai envoyé aussi aux garants, c'est que le document du CHSCT de Moronvilliers-Vaujours (puisque c'était d'un côté un site où on faisait de la recherche, et l'autre sur Moronvilliers plutôt des expériences de détonique, on creusait des puits et on faisait sauter des masses d'uranium), on voit une chose qui est très claire, c'est que dans le CHSCT les syndicats disent « on n'est pas d'accord sur le projet que nous présente la direction d'utiliser des tirs au béryllium à l'air libre. ». Et le responsable du DAM dit à ce moment-là « ben on est obligés parce que les expériences en cuve qu'on effectue, je pense notamment ici peut-être ailleurs, elles ne nous permettent pas d'avoir des résultats qui peuvent être utilisés ». Donc on a utilisé du béryllium et à Vaujours, et à l'air libre d'ailleurs à Moronvilliers, et on sait, par le médecin de Moronvilliers, qu'il y a eu des décès avec des personnes dont les voies respiratoires étaient remplies de béryllium. Voilà, donc on nous raconte des histoires. Je ne veux pas dire par là qu'il y a eu des essais à l'air libre sur Vaujours, je ne peux pas en déduire ça il n'y a pas de preuves, mais on a retrouvé du béryllium sur Vaujours. Alors vous voyez quand on est face à ça, on se dit « qui dit la vérité ? ». Donc la défiance, elle est nourrie par le CEA. D'ailleurs, ce qui a été dit sur les terrains en friche de l'interco de l'autre côté sur Marne-et-Chantereine, ce n'est pas à Placo de faire la dépollution de ça, c'est au CEA, c'est à l'Etat de la faire la dépollution, c'est lui le pollueur, pourquoi ce serait Placo qui ferait la dépollution de ce site ? D'ailleurs, ce n'est pas normal non plus qu'ils fassent la dépollution d'un site aussi dangereux, ce n'est pas leur métier. Alors sur la question du cavage ou pas cavage, nous on est plutôt pour le cavage, mais de toute façon vous avez déjà des carrières à ciel ouvert, mais le problème qui est cité par les syndicats qui nous l'avaient expliqué, c'est la question de la pollution de l'air effectivement du travail en sous-sol, c'est vrai les carriers ça a toujours été ça : est-ce que ça peut être mieux, est-ce qu'on peut améliorer le travail en cavage etc., est-ce qu'on a des méthodes etc., pour la lumière naturelle bien sûr, c'est une question qu'il faut développer. Mais l'autre volet, c'est : est-ce qu'il serait bien pour les salariés de travailler sur des terres complètement polluées dont on a toutes les incertitudes ? Vous voyez, y'a deux risques là-dessus. Donc nous, on est, d'ailleurs comme Monsieur le Maire Ludovic Toro, pour le cavage. D'ailleurs je ne suis pas un ennemi du travail de Placo, j'ai signé au Département, en commission permanente, l'autorisation pour Placo de continuer à travailler sur le Bois de Bernouille, sur l'extension, ce qui veut dire que vous allez travailler en cavage. Donc il y a des ouvriers qui vont continuer à travailler en cavage sur cette extension, et j'ai signé l'autorisation du Département avec mes collègues. On ne s'y est pas opposé, parce que c'était du cavage. Donc on n'est pas opposés, contrairement à ce que j'ai un peu entendu tout à l'heure, à l'exploitation, mais une exploitation avec le moins de risques possibles. Voilà où on en est. Mais pour l'instant il n'y a pas de confiance par rapport au CEA, et quand un intervenant, et je m'arrête là, a présenté la volonté d'aller aux sources, rappelez-vous que le CEA ne veut pas ouvrir ces sources puisqu'il y a un secret défense. Donc la boucle est bouclée, on ne sait pas ce qu'il y a dans la boîte de Pandore, donc voilà la proposition qu'on fait. On n'est pas contre l'emploi, on n'est pas pour que Placo ferme son usine, mais on est pour que cette exploitation se fasse dans les meilleures conditions. Et j'ajouterais un dernier mot, c'est que ce qui a été présenté tout à l'heure, c'est qu'on voit les carrières qui se creusent un peu partout, ça a des importances sur le

climat, ça a des risques aussi sur l'eau, c'est-à-dire que les inondations sur les villes voisines, y compris la mienne sur Tremblay, et puis l'autre problème qu'il y a aussi c'est tous les déchets toxiques qui sont enterrés dans tous les endroits en face de Vaujours, tous les déchets toxiques qui sont enterrés là depuis des années, des années et des années. Voilà, je suis un peu long, j'en suis désolé, mais je voulais préciser cela. »

**Dominique SIMON** « Dominique Simon, je suis garante de la concertation. Je voudrais juste dire que la question du béryllium, comme on l'a dit, Monsieur Laporte l'a déjà évoquée à plusieurs reprises dans les réunions précédentes. Cette question a été posée très concrètement sur le site de la concertation par Monsieur Jurado, c'est la question numéro 49. Le CEA a apporté des précisions sur la question de l'utilisation du béryllium, je ne vais pas vous faire la lecture de cette réponse. Par ailleurs, Monsieur Laporte nous a fait parvenir des documents, extraits je pense des CHSCT, qui se rapportent à des expériences qui ont eu lieu sur le site de Moronvilliers, sachant que le CHSCT est commun avec le site de Vaujours, et que donc les expériences auxquelles il est fait référence concernent le site de Moronvilliers et non pas celui de Vaujours, c'est ce qui a été précisé par le CEA. Quant à l'utilisation du béryllium sur le site de Vaujours, les conditions ont été précisées par le CEA dans sa réponse à la question numéro 49. Voilà. Le site de Moronvilliers est par ailleurs doté d'une commission d'information qui est présidée par le Préfet de la Marne, c'est là que les choses... »

**Pierre LAPORTE** « Excusez-moi mais sur la commission de Moronvilliers, ce n'est pas le lieu. »

**Dominique SIMON** « Non mais justement... »

**Pierre LAPORTE** « On est un peu tragi-comiques sur cette commission. »

**Dominique SIMON** « Alors peut-être, ça je ne connais pas, je voulais juste rappeler les choses : on parle du Fort de Vaujours, et les expériences dont on a fait mention concernent le site de Moronvilliers. »

**Grégory JURADO** « Sur la réponse à la question 49, effectivement ça rajoute des doutes puisque la réponse du CEA par une pirouette, c'était de dire, en commentant une des slides présentées, qu'il n'y avait pas eu d'essais de béryllium dans les casemates du fort central. Première inquiétude puisque moi je pensais que toutes les expériences les plus dangereuses se faisaient justement dans les casemates du fort central. Donc ils nous ont dit que les expériences au béryllium avaient été faites dans une enceinte de confinement, j'ai donc reposé une question, je n'ai pas le numéro, à laquelle à l'heure actuelle on n'a pas la réponse, alors peut-être qu'on l'aura ce soir, pour demander où était cette enceinte de confinement sur le site du Fort de Vaujours et qu'on identifie clairement cet endroit. Mais ça illustre complètement, je ne vois pas mieux que ce genre de situation, les inquiétudes qu'on a, et on demande à tous, je me tourne vers plein d'acteurs de la salle, des élus, des associatifs, des riverains, des citoyens, ce qu'on avait évoqué peut-être depuis très longtemps, que le préalable à tout projet était de réunir les conditions de la vérité et de la transparence, et qu'à partir de là on aurait pu faire tous les projets qu'on voulait en totale sérénité en se posant peut-être la question des conditions d'une carrière etc. On aurait été vraiment dans un débat, je pense, beaucoup plus serein et logique. Là je pense que tout ce qui s'est passé, notamment avec le CEA et l'ARS, démontre pleinement l'inquiétude qui règne ici. »

**Sophie GUILLAIN** « Alors on va peut-être essayer, j'espère, peut-être pas d'ici ce soir, en tous cas d'avoir posé grâce à cette concertation le début de ce que vous considérez ne pas avoir obtenu ou trouvé comme écoute depuis des années, le début en tous cas de cet échange, et de la présence, et des réponses du CEA et d'autres acteurs à vos demandes. Alors le temps que tout cela soit établi, se poursuive, prend un peu de temps, mais on va essayer d'avancer avec les propositions que les uns et les autres ont faites, et qui vont dans le sens de la poursuite du dialogue et de l'information. »

**Christiane LAVRADOR** « Alors il est tout à fait légitime qu'on ait des inquiétudes, des incertitudes, des manques, etc. Je crois aussi, enfin nous croyons à Coubron Environnement, qu'on ne peut pas toujours refaire l'histoire : ce qui s'est passé sur le site de Vaujourns, le CEA était là, il y a eu effectivement usage de radioactivité, de métaux lourds, etc. Ce qu'on pense c'est que maintenant il faut aller vraiment de l'avant, l'avant c'est dépolluer ce site, après il y aura certainement une enquête publique pour que les gens s'expriment sur exploitation en cavage, exploitation à l'air libre. Nous à l'heure actuelle on n'a pas de position, d'abord parce que je pense que même nous cinq de l'association on peut être partagés, il y a des gens qui ne voient pas d'inconvénients sur l'exploitation à l'air libre, d'autres qui veulent se mettre en cavage, c'est vrai qu'à Coubron on a une vieille histoire de... mais on ne peut pas toujours refaire, donc l'avenir c'est « que fait-on du site ? ». Alors moi je voudrais poser la question à Placo : si on exploite, si vous vous exploitez à l'air libre, on a bien compris qu'il faudra enlever la terre etc. donc normalement à la commission de suivi il y a des décapages qui doivent se faire, il y a des protocoles qui seront en route, il faudra effectivement veiller à ce qu'ils soient appliqués. Maintenant la question que je pose à Placo, c'est : quelle est votre position si du débat public ou autre il ressortait que vous exploitez en cavage ? Que faites-vous de la surface ? Nous c'est la question qu'on pose, parce que dans ce cas-là, si vous ne touchez pas à la surface, le problème reste le même, c'est-à-dire on est sur un site pollué avec des gens qui s'y promènent, de animaux qui s'y promènent et qui ne restent pas forcément sur le site, etc. Donc la question qu'on pose, que nous posons à Placo, c'est : on a bien compris que si c'était à l'air libre ce serait décapé, on espère que tous les protocoles seraient et il faudra qu'on y veille, mais qu'est-ce que vous faites si c'est en cavage ? »

**Sophie GUILLAIN** « Alors après c'est vrai que c'est la dernière fois qu'on a, enfin c'est la dernière réunion dans le cadre de cette concertation, essayez d'apporter le maximum d'informations. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Le Bois de Bernouille, juste pour répondre, la prolongation du Bois de Bernouille, il faut bien comprendre qu'on a déclenché ce projet parce qu'on savait qu'on serait en rupture d'alimentation de l'usine, parce que le Fort de Vaujourns ne serait jamais disponible pour continuer l'alimentation. Donc ça fait deux ans et demi voire trois ans qu'on travaille sur le sujet, pour obtenir l'accord des propriétaires et plus, parce que c'est des dossiers longs, et on n'a pas encore bien sûr l'arrêté préfectoral, donc il y a un travail de trois ans, parce qu'on avait déjà projeté le fait qu'on serait en retard sur l'exploitation du gypse du Fort de Vaujourns, et ça nous donne juste quelques temps de sursis pour avoir ensuite effectivement la solution à plus long terme.

Je voudrais juste répondre, il y a deux-trois fois le sujet de l'amiante qui est sorti, je pense qu'il y a une confusion peut-être parce que les propos historiques, et moi je ne vais pas demander au CEA ce qu'il a dit ou ce qu'il n'a pas dit c'est pas mon sujet :

l'amiante dans les bâtiments, il y a plus de 250 bâtiments. L'histoire fait que les enduits étaient amiantés dans les années 1950, donc pour démolir aujourd'hui la réglementation nous impose d'enlever cette amiante. Pour faire ça, il y a des gens qui ont travaillé, je peux vous dire que c'était l'activité la plus difficile du chantier de démolition, c'était de poncer l'amiante. Et l'inspection du travail, également la CRAMIF, sont venus plusieurs fois sur le site ; vous parliez du contrôle et je peux vous dire que pour l'inspection du travail ils sont venus 17 fois contrôler essentiellement les chantiers liés à l'amiante, même si c'est des sujets qui sont très bien connus aujourd'hui.. Et donc ça c'était des big-bags qui ont été évoqués dans je ne sais plus quelle présentation, c'était essentiellement lié à ce désamiantage. Évidemment, le CEA ne pouvait pas les enlever sans démolir, c'était des conditions préalables pour démolir,...

Les 150 substances, ce n'est pas des substances qu'on a trouvées, c'est des substances qu'on a analysées, alors je ne sais plus qui l'a évoqué, je crois que c'est Monsieur Redon dans sa présentation ; donc normalement toutes les analyses sont disponibles, on a mis tous les rapports sur notre site Internet, ;, alors quelques experts iront les trouver et pourront les interpréter. Cela nécessite une petite interprétation, on ne prend pas des analyses brutes comme ça, il faut pouvoir les analyser, mais elles sont disponibles. Ça ne veut pas dire qu'on en a trouvé 150 substances, mais à chaque fois si la commission de suivi de site nous a demandé des analyses complémentaires, on les a faites. J'ai mémoire de la CRIIRAD qui nous avait demandé il y a deux ans de compléter ces analyses ; on les avait complétées avec les substances qu'ils avaient demandées.

Je ne reviens pas trop sur la proposition du bilan en tonnes de gypse, mais, rapidement, exploiter la CMC c'est une solution seulement si un jour on devient propriétaire ; aujourd'hui ce n'est pas le cas. On ne va pas faire d'anticipation sur des possibilités d'acquisition un jour de la CAMC, ;je l'ai toujours dit, c'est peut-être un projet qui se fera un jour, je n'en sais rien, mais en tous cas tant qu'on n'a pas le gypse je ne vois pas pourquoi on irait acheter encore des terrains qu'il faudrait démolir et dépolluer sans visibilité claire, et aujourd'hui on n'a pas de visibilité dessus suffisamment claire pour pouvoir s'engager sur cette voie-là.

Alors juste, Monsieur Munaut a parlé de la communication, alors ça je vous dis franchement, on a dû distribuer deux fois 12 000 flyers sur toutes les communes, alors visiblement il y en a quelques-uns qui n'ont pas reçu, on a poussé l'information sur Facebook. »

**Gérard MUNAUT** « C'est vous qui avez distribué directement ? »

**Jean-Luc MARCHAND** « Non non c'est une société qui a boîté dans chaque boîte aux lettres. »

**Sophie GUILLAIN** « Alors normalement vous devez pouvoir obtenir un rapport de cette société. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Ah oui, on a eu l'information qu'ils ont distribué, mais visiblement ils ont dû louper des rues. Vous me l'avez déjà dit la dernière fois, donc non là je ne sais pas, on va blacklister la société.

**Christiane LAVRADOR** « Vous nous tiendrez au courant de savoir si c'est une erreur de la société de boîitage, ce serait intéressant. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Oui, en tous cas, si c'est bien une erreur de leur part, ils ne travailleront plus avec nous. Et puis je rappelle donc qu'on a poussé plusieurs fois l'information sur Facebook, sur toutes les communes riveraines, bon tout le monde ne va pas sur Facebook, ... »

Alors je crois que c'est Monsieur Munaut qui a demandé aussi la poursuite du contrôle radiologique des inspections de l'ASN, je crois que c'est tout à fait dans l'esprit de ce qu'on a fait jusqu'à présent, et ce qu'on espère qui se poursuive effectivement dans le cadre de notre dossier, il n'y a pas de raisons qu'on ne continue pas les tiers-expertises, et l'ASN est libre de déclencher quand elle le souhaite une visite, une inspection à tout moment, comme elle l'a déjà fait jusqu'à présent.

Pour l'inspection du travail je l'ai dit, on a été contrôlés 17 fois par l'inspection du travail en deux ans et demi, on ne peut pas dire que l'inspection du travail ne vient pas sur le site.

La proposition de participer à des réunions de conseils municipaux, on l'a déjà fait, on l'a refait, si vous souhaitez qu'on participe monsieur le Maire on est à votre disposition pour participer à ces réunions.

Je ne vais pas répondre à tout. Sur quelques aspects, alors de la présentation de Monsieur Fèvre, je reprendrai un certain nombre de points dans ses éléments parce que je pense qu'il y a des principes qui sont assez clairs, que je vais reprendre et essayer d'y répondre, notamment le principe « éviter, réduire, compenser », c'est évidemment un principe de base qui s'applique dans tous les dossiers de cette nature-là, et c'est bien sûr le cas du dossier d'exploitation. Recyclage, un petit mot sur le recyclage : on est les premiers recycleurs de plâtre en France. On est les seuls capable de faire 60% de recyclage de ce qui est accessible sur le marché. Ce qui était peut-être à l'origine de votre interprétation sur le recyclage : le recyclage c'est à la fois des chutes de chantier, donc il y a un plaquiste qui met des plaques, quand il a des chutes il a des déchets, s'il les met dans la bonne benne et puis qu'il nous les envoie, nous on sait les recycler, on sait faire ça depuis des décennies. S'il mêle ça avec du ciment, du béton, de la brique, c'est plus compliqué pour nous. Donc notre effort c'est de faire trier à la source. Par contre on sait mettre ces déchets-là dans de la plaque de plâtre, mais pas dans du plâtre qui est visible. parce qu'on a en fait des petits morceaux de carton, des petites choses qui ne gênent pas dans la plaque de plâtre mais qui pourraient nous gêner dans le plâtre. Donc c'est peut-être la confusion de votre interlocuteur la dernière fois qui vous en a parlé, mais on sait très bien recycler le plâtre et le gypse depuis très longtemps.

Les piézos, Monsieur Aulagnier qui a évoqué les piézos : alors vous êtes certainement plus expert que moi, je ne suis absolument pas compétent en hydrogéologie, ceci étant nous on s'est basés sur les recommandations des hydrogéologues, s'il y a d'autres piézomètres, et on en a mis trois autres suite à la recommandation de l'hydrogéologue expert qui avait été mandaté, pas dans toutes les nappes, j'ai compris que c'était votre point. »

**Alban AULAGNIER** « Il y a une nappe profonde qui n'a que deux piézos, c'est complètement insuffisant. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Nous si on nous dit « il faut en mettre trois » on en mettra trois, si on nous dit « il faut en mettre dix » on en mettra dix. On s'appuie sur les experts et si on doit expertiser encore... »

**Alban AULAGNIER** « Les autres sont situés complètement en amont du site donc on ne peut pas savoir vraiment ce qui se passe. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Voilà, donc je crois que je n'ai pas oublié beaucoup de points. Oui, protocole d'alerte aussi, protocole d'alerte vous l'avez dit il a été détourné un petit peu parce qu'effectivement quand on a découvert l'été dernier des déchets enfouis qui étaient contaminés à l'uranium, notre procédure d'alerte (elle existe), on a ce qu'on appelle une PCR, une Personne Compétente en Radioprotection, qui a établi des procédures de réaction en cas de découvertes. Et ça a bien fonctionné, puisqu'effectivement on n'a exposé personne et on a eu une bonne réaction, selon l'ASN qui est venue très vite sur le site, et qui a pu constater qu'on avait eu une bonne réaction à ce moment-là. Donc on a des choses qui existent, et qui sont bien sûr formalisées avec des procédures, ça c'est ce qu'on peut répondre.

Qu'est-ce que je peux dire d'autre ? Oui alors juste un dernier point : notre position quand même par rapport au cavage, parce que le cavage vous avez entendu plein de choses, notre souci c'est bien sûr aussi d'enlever les pollutions pour exploiter le gypse. Le raisonnement n'est pas le même, évidemment, si on ne fait pas ça. Donc je ne sais pas répondre tout de suite à votre question comme ça de but en blanc Madame, parce qu'elle est très directe, et puis notre projet c'est l'exploitation à ciel ouvert, clairement. Notre projet, ce n'est pas l'exploitation en cavage. Donc ça remettrait en cause certainement beaucoup de choses si on n'avait pas cette possibilité d'exploiter à ciel ouvert. Mais notre souci, et je crois aussi, quel est le devenir des sols, des terres ou des éléments contaminés, c'est bien de les mettre dans des filières qui sont spécialisées pour les traiter et voilà, ce n'est pas les mettre n'importe où. Donc notre enjeu c'est bien ça, de les éliminer pour que les gens puissent ensuite travailler dans des conditions évidemment assainies, parce qu'une fois qu'on aura enlevé les terres de surface, on sait qu'on aura tout de suite ensuite, selon la géologie, on sera ensuite très vite sur des manresimpermeables... Ça ne nous empêchera pas de faire des mesures et des analyses, en tout cas on sait qu'on aura enlevé une partie du problème en ayant traité les terres de surface.

Voilà, je vais peut-être d'autres points que vous... après il y a encore une fois jusqu'à la fin de la semaine, on laisse les questions ouvertes sur notre site Internet, puisqu'on arrête à la fin de la semaine, je ne suis pas sûr que la dernière question à la dernière heure ne sera peut-être pas répondue en temps et en heure mais peut-être début janvier au plus tard. »

## **2.4. CONSTATS ET PROPOSITIONS DE PLACOPLATRE**

**Jean-Luc MARCHAND** présente les constats de Placoplatre sur les questions récurrentes et les réponses déjà apportées, ainsi que quatre propositions.

Le support de la présentation est consultable sur le site du projet : [www.fort-de-vaujours.fr](http://www.fort-de-vaujours.fr)

*La présentation dure environ 15 minutes.*

### 3. TEMPS QUESTIONS / REPONSES

**Sophie GUILLAIN** « Alors il est 22h30, on a dit qu'on avait le temps donc on va... »

**Pierre LAPORTE** « Pourquoi s'arrêter aux quatre communes limitrophes plutôt que de prendre un périmètre de deux kilomètres par exemple autour du site ? »

**Jean-Luc MARCHAND** « Le souci c'est surtout de limiter, encore une fois quand on est 50 ou 60 des fois en CSS, on ne peut pas travailler en profondeur. on travaille bien à dix/quinze personnes maximum. Donc après il faut choisir des représentants d'associations, des communes, moi je n'ai pas d'a priori, si on doit mettre une cinquième commune pourquoi pas, mais il faut que ça ait un sens par rapport à une problématique. »

**Pierre LAPORTE** « Le problème c'est les vents dominants. »

**Dominique DELLAC** « Juste en complément, oui bonjour, bonsoir, Dominique Dellac, Conseillère Départementale avec Monsieur Pierre Laporte ici présent, et donc membre de la CSS. Par rapport aux quatre communes, j'ai juste un complément d'information, je vous rappelle que lors de la première réunion publique j'avais rappelé que les Coudreaux étaient sur 4 communes : Montfermeil, Coubron, Courtry et Chelles, et que ce territoire, donc les Coudreaux de Montfermeil, de Coubron, de Courtry et de Chelles, c'est une même cuvette qui a été arrosée par les vents, bon donc voilà. Et donc moi j'aimerais que Montfermeil, on est à un kilomètre à vol d'oiseau du Fort de Vaujours, et j'aimerais que Montfermeil fasse partie de ces études potentielles. Merci. »

**Francis REDON** « Bon j'étais quand même un peu étonné dans votre analyse définitive que vous ne parliez pas du climat, bon je ne voudrais pas être grossier par rapport aux travailleurs, aux salariés, mais le climat aujourd'hui c'est le problème principal, dans deux ans si on n'a pas commencé à bosser on est foutus, on le sait, ça a été écrit il me semble par des gens qui sont experts. Donc je suis étonné que vous n'en parliez pas là. Ensuite je voudrais évoquer... quand vous dites que votre principal objectif c'est de dépolluer, bon écoutez là ça me laisse un peu sceptique, votre vrai objectif c'est d'aller chercher le gypse. Pour aller chercher le gypse, il faut dépolluer, bon, ok, mais vous n'êtes pas là pour dépolluer le site, vous êtes là pour aller chercher le gypse, et je pense que chez Saint-Gobain c'est plutôt ce qu'ils attendent de vous. Mais ensuite dans la dépollution, je voudrais quand même rappeler deux exemples de dépollutions que l'Etat fait aujourd'hui, c'est l'Etat, ce n'est pas une entreprise privée. A proximité de Vaujours il y a la poudrerie. La poudrerie, on retrouve les mêmes ingrédients dans le sol que ceux que l'on trouve sur le Fort de Vaujours, et l'Etat a décidé de dépolluer, alors vous savez peut-être comment l'Etat dépollue, il amène 50 centimètres de terre, il recouvre tout ça, et on dit « j'ai dépollué ». Ok, merci, bah à ce moment-là que l'Etat fasse la même chose à Vaujours. Autre exemple sur le Fort d'Aubervilliers, il y a une ZAC, une ZAC qui est construite sur l'emplacement du Fort, le Fort d'Aubervilliers qui a quand même été pollué au radium par des expériences de Joliot-Curie, à une époque où c'était bien pire que ce qu'il y a sur Vaujours. Et sur la ZAC du Fort d'Aubervilliers, c'est l'Etat qui dépollue. Alors pourquoi deux poids deux mesures ? Ce n'est pas vous qui avez pollué, vous vous êtes faits avoir, et puis encore vous payez.



**Sophie GUILLAIN** « Votre demande ou votre proposition, ce serait que ce soit l'Etat qui dépollue, c'est ça ? »

**Francis REDON** « Ben d'un côté l'Etat pourrait quand même mettre la main à la poche, et puis d'un autre côté, si on fait une exploitation en cavage, je pense qu'aujourd'hui la Société du Grand Paris qui ne sait plus quoi faire de ses déblais serait peut-être ravie de mettre 10 mètres de remblai sur le Fort de Vaujours. »

**Une participante** « La solution que vous proposez, vous cachez la misère, c'est-à-dire que vous... parce que pour moi recouvrir un site pollué, ce n'est pas dépolluer. »

**Francis REDON** « Mais c'est un exemple qui était donné. »

**Hervé TOUGUET** « Oui bonsoir, Hervé Touguet, Maire de Villeparisis, excusez mon retard j'étais sur d'autres réunions. Moi effectivement dans le débat, alors j'ai bien entendu que ce n'est pas votre objectif de dépolluer, mais l'avantage de l'exploitation, ça a été dit je crois, ça permettra de dépolluer. Et peut-être qu'il est préférable, enfin je l'ai dit sur d'autres sujets, il est peut-être préférable qu'une exploitation soit maîtrisée, contrôlée, plutôt qu'elle soit laissée un petit peu à l'abandon comme le Fort de Vaujours l'a été pendant de nombreuses années, et ça a été dit là au tout début quand je suis arrivé, on ne s'est pas trop soucie des populations de gens du voyage qui sont restées des années sur ces sites-là, à des moments où peut-être les choses étaient un petit peu plus embêtantes. Ce qui me soucie, moi, Maire de Villeparisis sous les vents dominants quand même du Fort de Vaujours, c'est qu'effectivement on est en train d'aborder la dépollution sous l'angle de l'exploitation, ça ne m'a pas échappé, par contre j'ai pris aussi conscience à travers les réunions que nous avons faites qu'il y a une partie non négligeable, vous l'avez évoqué tout à l'heure, de la partie est qui appartient à la communauté d'agglomération Marne-et-Chantereine, sur laquelle aujourd'hui il ne se passe rien, là c'est ce que j'ai entendu tout à l'heure. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Non mais c'est une erreur, il y a un projet... »

**Hervé TOUGUET** « Alors s'il y a un projet, on est quand même sur une problématique où l'espace, le terrain est dans la même situation, enfin il ne reste, c'est comme, je vais reprendre l'image du nuage de Tchernobyl, je pense que... »

**Un participant** « Faut arrêter avec Tchernobyl, hein ! »

**Hervé TOUGUET** « Ce que je veux dire, c'est que ce qui existe sur la partie que vous avez rachetée, ou sur la partie qui appartient à la communauté d'agglomération, il y a eu les mêmes activités à un moment ou un autre. Alors j'ai entendu parler de faire comme vous nous avez expliqué, mais effectivement il va bien falloir aussi que quelqu'un dépollue, parce que je rejoins Madame, il ne faut pas cacher la misère, à un moment donné quand on sait qu'elle est là et qu'on la bien identifiée, il vaut peut-être mieux la traiter tant que quelqu'un a les moyens de le faire. Alors désolé c'est vous, mais après si c'est l'Etat, il faut savoir que c'est aussi notre argent à tous, l'essentiel à un moment donné c'est le résultat. Et effectivement ça peut être une occasion, alors je ne sais pas ce qu'il en sera sur l'autre partie qui ne vous appartient pas, mais moi, en tant que maire de la commune qui est encore une fois sous les vents dominants, on souhaite avoir plus de précisions. Quand j'entends tout à l'heure ce que vous disiez Monsieur Aulagnier, et

moi je le raccroche parce que j'essaye de participer à toutes les réunions : qu'est-ce qu'on fait le jour où on trouve quelque chose d'important ? Moi je poserai la question à ceux qui savent : est-ce qu'on peut trouver quelque chose, une pollution radioactive importante en sous-sol, ou est-ce qu'on sait déjà d'avance éventuellement la détecter longtemps à l'avance, avant de tomber dessus ? Je sais qu'il y a eu des carottages, vous en avez parlé à plusieurs reprises, ça permet de bien quadriller en profondeur, j'ai bien compris l'aspect tridimensionnel, effectivement c'est l'inconnu qui peut inquiéter le Maire que je suis, le riverain que je suis. On a beaucoup clarifié pas mal de sujets, alors sur ces différentes réunions, et j'en suis gré à tout le monde, mais sur cette question-là effectivement est-ce qu'il peut y avoir encore des inquiétudes de trouver une source polluante importante, et est-ce qu'on sait la détecter avant d'y arriver ? »

**Sophie GUILLAIN** « Alors maintenant ce que je vous propose, c'est peut-être qu'on ne refasse pas le débat de toutes les questions, mais qu'on attende que vous réagissiez si vous étiez prêts à le faire, aux propositions qui ont été faites, pour qu'on puisse conclure là-dessus. »

**Pierre LAPORTE** « Il y a deux questions. Il y en a une c'est sur le débat, le débat ce soir c'est fini, à part le débat en CSS, avec les propositions on fait plein pot, si j'ai bien compris. Donc les idées qui ont été avancées par certaines associations qui ont fait évoluer le débat public, on est au-delà. Par contre, comment ça va se passer maintenant ? Placo va déposer, comment ça se passe avec les conclusions du débat public ? Et deuxième chose, par rapport aux propositions que fait Placo sur le suivi, ça nécessite un temps de réflexion, et un temps de réflexion aussi sur quels peuvent être les intervenants tiers. Qui et sur quelles conditions ils peuvent intervenir sur vos propositions ? Avec une petite remarque que je ferais sur les 25 000 euros pour faire une étude, alors les études c'est très compliqué parce que là il faut retourner à plus de vingt ans, il faut retrouver du personnel, il faut retrouver les populations... et ça représente peut-être un demi-poste de chercheur là-dessus. Moi je l'ai dit, je suis dans un comité d'administration de Paris XIII où on a des chercheurs sur ces problèmes-là, je ne vois pas trop comment on pourrait amener une étude avec si peu de monde, voilà. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Moi je parlais plus d'analyse Monsieur Laporte, d'analyse chimique des sols, des eaux, c'est ça dont je parlais, l'étude c'est plus compliqué. Non mais nous on ne sait pas faire ça, vous le savez bien. »

**Pierre LAPORTE** « Il y a des gens qui savent le faire. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Ah oui oui oui, bien sûr oui. »

**Pascal BARRAS** « Monsieur Barras à Courtry. Sur la partie Paris - Vallée de la Marne, les terrains qui restent dont vous n'avez pas fait l'acquisition, mais qui appartiennent donc à Paris – Vallée de la Marne, qui doit assurer maintenant la dépollution ? Parce que s'il y a un nouveau projet, et il est en cours, est-ce que c'est l'Etat ? Parce que bon, moi je reviens à l'origine de ce combat en 1995 sur le sujet, c'est-à-dire qu'il y a une loi qui est « pollueur payeur », et le pollueur aujourd'hui n'a pas payé. Donc est-ce que ça va être la communauté d'agglo qui va payer, qui va assurer les frais de remise en état, de dépollution de cette partie de terrain, ou est-ce qu'on peut espérer avoir une participation, et que l'Etat assume pleinement et entièrement sa responsabilité ? »

**Sophie GUILLAIN** « Allez-y si vous voulez répondre. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Juste deux points, pour répondre tout de suite à Monsieur Redon sur le climat. Je lui rappelle simplement une chose très simple : la carrière du Fort de Vaujours n'aura jamais été aussi proche de l'usine depuis de décennies, et c'est beaucoup plus vertueux que de faire venir des milliers de camions depuis les carrières du Val d'Oise. Et je rappelle aussi que les produits Placo, qu'on le veuille ou non, contribuent à l'isolation du bâtiment, qui est la première cause du réchauffement climatique, c'est la mauvaise isolation des bâtiments. 40% du réchauffement climatique, c'est la mauvaise isolation du bâtiment. Donc en faisant de la plaque de plâtre, et bien on contribue très fortement à l'amélioration du climat. »

**Francis REDON** « On n'a jamais dit que vous ne feriez pas de plâtre, on vous propose une solution. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Oui mais en termes de CO<sub>2</sub> et d'impact sur l'environnement, je pense que ce qu'on vous propose est l'une des solutions les plus vertueuses. Juste pour Monsieur, l'apport de la conclusion du débat, donc notre objet c'est de faire un petit point rapide des propositions qu'on a faites, je comprends qu'il faille un peu de temps, l'idée c'était de présenter en CSS, qui aura lieu, on attend les dates précises, mais qui aura lieu au premier trimestre de 2019, de faire un bilan plus complet à la CSS. On aura aussi l'avantage j'espère d'avoir le rapport des garants, et puis la présentation de notre dossier à la CSS, fin janvier/début février. »

**Sophie GUILLAIN** « Ah vous connaissez la date déjà ? »

**Jean-Luc MARCHAND** « Non non ça a été changé, c'est plutôt début février maintenant. »

**Grégory JURADO** « Non mais ce serait bien de nous prévenir, qu'on bloque dans les agendas. »

**Sophie GUILLAIN** « Oui mais ça vous permet sans doute de prendre un peu de temps aussi. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Et puis il y a la question, alors je ne sais pas répondre, pour le projet, puisque Monsieur Jurado dit qu'il y a un projet sur la commune de Courtry. Nous notre projet, dans la mesure où on a des impacts évidemment, c'est nous qui avons imaginé de traiter la friche pour Placoplatre. Pour la communauté d'agglomération, je ne connais pas la nature, enfin je sais qu'il y a des projets mais je ne sais pas quelles seront les prescriptions ou les obligations réglementaires dans ce domaine.

**Sophie GUILLAIN** « Alors je propose qu'on prenne encore deux prises de parole, Monsieur le Maire et Monsieur Aulagnier et puis ensuite Monsieur le Sous-préfet. »

**Ludovic TORO** « Oui, juste simple remarque, d'abord merci pour la proposition qu'on accepte, il faut voir qu'on a plus d'un an donc on pourra apprécier l'efficacité de cette concertation. Mais je poserais une question aux garants, vous savez vous avez posé la question de la compétence métropole, c'est une compétence métropolitaine maintenant, dans la loi, ils ont fait le Plan Climat Energie, est-ce que la Métropole du Grand Paris a été consultée ? Et deuxièmement est-ce que le fait qu'il y a le Grand Paris - Grand Est,

qui a rédigé le Plan Climat Energie, a été consulté ? Je pense que de par la loi du transfert de compétences ils auraient besoin d'être concertés dans ce dossier. La compétence est passée, c'est un transfert qui a été fait très officiellement vis-à-vis de ces structures, et il faudrait absolument les concerter. Sur l'ORS, vous parliez tout à l'heure des questions, si aujourd'hui on peut vous donner des réponses sur les pathologies canton par canton, ça en plus je préside l'ORS donc je pourrai vous donner tout ça, et ça on a mis ça en place il y a six mois, c'est pour tous les cantons de France, vous pouvez cliquer et ça vous donne les pathologies exactes qui sont sur vos cantons. Alors oui cher collègue, il faut dépolluer, on est bien d'accord, mais c'est comme en médecine : pour traiter il faut savoir. Et le problème d'aujourd'hui c'est qu'on ne sait pas. Evidemment on est tous là pour dépolluer, évidemment on ne peut pas laisser un site pollué, mais qui aujourd'hui peut nous dire ce qu'il y a dessus si ce n'est celui qui a pollué ? Ce n'est pas les carottages, autant qu'on en fera, vous avez vu la surface qu'il y a, Monsieur Aulagnier nous l'a expliqué, quand vous rentrez dans un ordinateur les données il faut toutes les données, mais on n'a pas toutes les données, et c'est ça le vrai problème. C'est qu'aujourd'hui pour dépolluer il faut savoir, et on ne sait pas. Et le seul qui peut nous renseigner, c'est celui qui était sur le site, c'est-à-dire c'est l'Etat. Et à partir de là on fera des dépollutions beaucoup plus efficaces et beaucoup moins coûteuses. Alors même si l'Etat ne veut pas payer, je le conçois, l'argent Placo en a un peu plus... Bah oui il faut parler clairement : Placo ils sont là pour donner de l'argent. Non mais attendez c'est Saint-Gobain, ce n'est pas l'Etat : l'Etat est pauvre, Saint-Gobain est riche, on va essayer de caricaturer comme ça. Et d'ailleurs c'est pour ça que Saint-Gobain prend en charge cette dépollution et que l'Etat ne le fait pas, tellement elle est coûteuse aujourd'hui. Mais je vous le dis encore une fois, si nous savions ce qui s'est passé exactement là, où ça s'est passé, comment ça s'est passé, en dehors de l'uranium 235 et de tous les autres, on pourrait être beaucoup plus efficaces. Cher collègue, comme tu le disais tout à l'heure : pour opérer il faut savoir où est la tumeur, et là on ne sait pas. Prenez un patient : on va le carotter pour savoir où est la tumeur ? Non mais c'est exactement ça si on veut une prospection, c'est ça qu'il faut, dites-nous où est la pollution, comment elle est, et vous verrez, vous serez beaucoup plus efficaces à Placo pour dépolluer. C'est ce que je demande aujourd'hui, c'est ce que j'ai demandé au ministre, c'est ce que je continue à demander à l'Etat, mais je sais qu'à la fin c'est quand même l'Etat qui décidera si on doit ou pas exploiter à ciel ouvert. Et je comprends que le cavage, qui est vraiment quelque chose que l'on pourrait défendre, est trop coûteux pour vous. C'est clair, net et précis. Alors il y a peut-être plus d'enjeux comme vous dites, mais vous êtes tellement surveillés qu'il n'y a aucun problème, mais je le dis encore : dépolluons, mais en sachant exactement quel est l'état de la pollution sur le site. Merci. »

**Sophie GUILLAIN** « Alors moi je pense qu'on a essayé d'apporter des réponses à cette question-là, notamment où ça se trouve et qu'est-ce qu'il y avait, donc on reprend le débat là au début, en disant qu'on ne croit pas ce qui a été expliqué pendant la concertation, parce qu'ils sont venus et on a eu un certain nombre d'éléments. Ce qu'on n'a pas eu comme information, c'est effectivement... »

**Ludovic TORO** « Madame... »

**Sophie GUILLAIN** « Attendez j'essaye de résumer ce qui s'est passé pendant la concertation, après je vous donne la parole. Non non bien sûr mais moi mon rôle c'est d'animer et de vérifier que ce qui se dit a été entendu. »

**Ludovic TORO** « Excusez-moi, animez ce que vous voulez, les gens qui sont là ça fait 25 ans qu'ils sont sur le dossier, oui, non, on dépollue ou pas, s'il vous plaît, vous pourrez dire ce que vous voulez, et je comprends votre qualité, mais ici il y a des gens qui sont sur ce dossier depuis 25 ans, et je vous le dis encore une fois, posez la question, même plus que ça parfois, posez la question à Placo juste où est la pollution, ils ne le savent pas, très clairement. »

**Jean-Luc MARCHAND** « On a fait des cartographies Monsieur le Maire. »

**Ludovic TORO** « Oh là là, mais la cartographie, le sol... »

**Sophie GUILLAIN** « Attendez laissez-le terminer. »

**Ludovic TORO** « Mais je sais... »

**Jean-Luc MARCHAND** « Il connaît très bien la réponse Monsieur le Maire, il sait très bien qu'on a fait toutes les analyses. »

**Sophie GUILLAIN** « Alors allez-y parce qu'on enregistre, on mettra les réponses. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Toutes les cartographies, toutes les analyses, alors qu'on passe à côté de quelque chose peut-être, peut-être qu'il y a des éléments, et ça faisait partie de ma deuxième proposition, c'était de travailler avec le CEA, et on va essayer d'aller les chercher pour qu'ils soient avec nous dans le groupe de travail, pour qu'ils fassent ce que vous dites-là, qu'ils nous disent où est ce que vous avez fait telle ou telle chose. Voilà, si on arrive à ça, on aura répondu en tout cas à ce point-là. »

**Sophie GUILLAIN** « On est d'accord là-dessus ? »

**Ludovic TORO** « C'est ma demande. »

**Sophie GUILLAIN** « Bon alors on est d'accord là-dessus. »

**Ludovic TORO** « D'accord, on y va. »

**Sophie GUILLAIN** « Il était là pendant la concertation Monsieur le Maire, donc voilà, juste il faut qu'on prenne acte de ces choses-là, c'est le rôle de la concertation. C'est important quand même qu'on pose les choses, parce que sinon ce genre de concertation ne sert à rien, donc il faut à un moment donné qu'on repose les éléments, et puis voilà. Après effectivement, le doute ou le fait qu'on puisse aller plus loin est exprimé depuis le début et vous avez raison de le rappeler. »

**Alban AULAGNIER** « Alors concernant la dépollution du site par l'Etat, je pense, ça n'engage que moi, que l'Etat a donc l'obligation de dépolluer un site, enfin un propriétaire, mais pour un usage qui est habituellement une construction, une construction d'un site industriel. Donc effectivement l'Etat quand il se trouve devant un site comme celui-ci, et dans plusieurs rapports il précise qu'il a dépollué sur les 50 cm, ça suffit. Ça suffit pour faire actuellement un usage normal, c'est-à-dire on va construire une industrie dessus. Mais là dans le cadre d'une exploitation à ciel ouvert, c'est autre chose, c'est qu'il faut aller chercher plus loin, tout simplement parce qu'on va aller chercher plus loin. N'est-ce pas Monsieur le Maire de Villeparisis ? Je rejoins Coubron

Environnement sur le fait qu'il faut en effet savoir avec certitude tout ce que l'on va extraire. Donc il faut avoir des analyses très précises. Or là ce que je déplore encore c'est que le sujet de l'impact sanitaire sur le risque chimique n'est encore que trop peu abordé sur l'exploitation à venir, et non pas sur ce qu'ont pu être les activités passées. Par les différentes études qui ont été effectuées par Antea, donc je recite : « la nappe calcaire entre 1 et 8 mètres n'a pas fait l'objet d'investigations ». Pour une exploitation sur une telle profondeur, il faut avoir une parfaite connaissance de l'état du sous-sol en 3D, descendre à 2 ou 3 mètres ce n'est pas vraiment en 3D, vu qu'on va descendre sur plusieurs dizaines de mètres. Donc me concernant, je pense qu'il nous manque vraiment des données pour effectuer une modélisation sur un quelconque impact sanitaire à venir, sur une exploitation à venir. »

**Sophie GUILLAIN** « Qu'est-ce que vous... »

**Alban AULAGNIER** « Je finis juste : j'ai également demandé lors de la dernière réunion s'il était possible de nous présenter, parce que l'étude a été faite par Burgeap, de nous présenter la cartographie sur la dispersion atmosphérique. La dispersion atmosphérique c'est l'impact direct sur les hommes. Tout ce qui est l'impact sur les eaux, l'hydrogéologie, les végétaux, la terre, c'est l'impact indirect, de par nos cultures, etc. »

**Sophie GUILLAIN** « Donc en phase d'exploitation, ça serait ? »

**Alban AULAGNIER** « En phase d'exploitation, c'est ce qui est d'une part intéressant. Il m'a été répondu, désolé de voilà, « ah non on ne va pas le présenter parce que ça pourrait faire peur à la population ». »

**Sophie GUILLAIN** « Non, ce n'était pas encore prêt parce que c'était les études d'impact... »

**Alban AULAGNIER** « Vous m'avez dit ça à la fin de la réunion. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Qui, moi ? »

**Alban AULAGNIER** « Oui »

**Sophie GUILLAIN** « Non, ça a été dit, et c'est dans les verbatims, ce qui a été dit c'est que c'était dans l'étude d'impact... »

**Jean-Luc MARCHAND** « J'ai jamais dit ça ainsi, Monsieur Aulagnier. »

**Sophie GUILLAIN** « Voilà, que c'était dans les études d'impact et que ça serait communiqué quand ce serait finalisé. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Je connais le sens des mots pour ne pas dire ce genre de bêtise. »

**Alban AULAGNIER** « Alors vous m'avez dit quoi exactement ? »

**Jean-Luc MARCHAND** « Oh je... rappelez-le moi ? »

**Alban AULAGNIER** « Pour moi vous m'avez dit effectivement que présenter la dispersion atmosphérique pourrait faire peur aux riverains. »

**Sophie GUILLAIN** « Alors on va donner la parole au responsable. »

**Alban AULAGNIER** « Donc voilà, je veux juste repréciser qu'il est vraiment très très très très important des données sur l'état du sol, afin de savoir le risque qu'on encoure. Voilà. »

**Sophie GUILLAIN** « Est-ce que dans le cadre des propositions qui sont faites là, vous trouvez une place pour pouvoir approfondir ces sujets-là et réciproquement ? »

**Alban AULAGNIER** « Bah tout simplement, déjà, l'insuffisance des piézos, je pense qu'il faudrait vraiment tenir compte du guide de l'Ineris, pour pouvoir reposer des piézos. Donc ça c'est pour s'assurer, je ne dis pas qu'il y a une pollution, je dis bien pour s'assurer, pour mettre toutes les chances de notre côté, personnellement ça n'engage que moi, je ne comprends pourquoi un hydrogéologue a dit « deux piézos ça suffit ». Même si effectivement au-dessus il y a une couche de marbre etc. plus ou moins perméable. Et puis effectivement peut-être aller voir un peu plus loin, du fait que l'activité elle est quand même sans doute sur une forte épaisseur. Vu que c'est une exploitation, enfin il y a quand même eu des essais pyrotechniques depuis des années et des années, la pollution de par les précipitations s'est quand même infiltrée latéralement et horizontalement, pas que latéralement, donc il faut aller voir aussi un petit peu. Attention je ne dis pas qu'on va trouver quelque chose, mais il faut s'en assurer, qu'effectivement si on tombe sur une coquille voilà. Donc juste peut-être pour rappeler, en 2017, la maîtrise, d'après les informations que j'ai eues, je pense qu'on a eu quand même un peu de chance parce que le contrôle en limite de propriété, la radioactivité je crois que les compteurs étaient réglés à 10 Becquerels, le seuil d'alerte. 2 Becquerels ? Moi la CRIIRAD m'avait dit 10 Becquerels. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Au départ, suite aux CSS, on les a corrigés après. »

**Alban AULAGNIER** « Après l'incident ? »

**Jean-Luc MARCHAND** « Ah non non bien avant, parce qu'il y a eu un débat il y a trois ans de ça. »

**Alban AULAGNIER** « D'accord, parce que les 9 Becquerels ça correspond à une dose... »

**Jean-Luc MARCHAND** « C'était un débat quand on avait mis en place les balises justement. »

**Sophie GUILLAIN** « Allez je vous propose qu'on donne la parole à Monsieur Bouchet. Vous me dites Madame Simon quand il faut qu'on... Ah bon, on continue. »

**Gilles BOUCHET** « Alors simplement pour clarifier, parce qu'il y a des confusions qui sont faites entre ce qui a été instrumenté aujourd'hui dans le cadre du chantier et des travaux qui sont menés, et de ce qui sera fait, ce qui est en train d'être fait, dans le cadre du dossier. Donc il faut bien dissocier les deux choses. Dans le premier sujet, concernant les piézomètres, moi je m'appuie sur ce que l'expert hydrogéologue a dit, alors c'est tout.

Ce que vous oubliez de dire, c'est qu'effectivement il y a deux piézomètres, mais l'hydrogéologue expert a dit que la nappe profonde, elle était séparée de la surface par des niveaux étanches ou subétanches, et qu'il n'y avait pas d'impact sur cette nappe profonde. C'est peut-être ce qui a motivé sa décision de laisser deux piézomètres. Cela étant, il y a deux piézomètres sur le site, on oublie de dire également qu'à l'échelle des carrières, il y en a trois autres qui sont du côté de Villeparisis / Le Pin, et un autre qui est du côté plutôt de Coubron. Donc au total, sur la nappe profonde, il y a six piézomètres. S'il faut faire un sixième ou un septième, on les fera, ce n'est pas là le sujet. Mais il ne faut pas dire qu'il y a deux piézomètres et que c'est insuffisant, il faut le mettre dans le contexte. Troisième chose, des piézomètres de surface, on est obligés de les mentionner quand vous parlez d'écoulement, vous savez très bien que les argiles vertes sont parfaitement étanches ou subétanches, et que ce sont elles qui empêchent les pollutions de descendre et qu'elles vont les diriger latéralement, selon le sens d'écoulement de cette nappe superficielle. Et sur cette nappe superficielle, on avait deux piézomètres et on en a rajouté trois, donc il y a cinq piézomètres qui auscultent cette nappe superficielle, et là ça a été également jugé comme satisfaisant. Donc sur la partie de l'eau, je pense qu'il faut dire les choses comme elles sont. L'autre point qui concerne la partie modélisation. Même si on a aujourd'hui, j'en conviens avec Monsieur le Maire, besoin d'aller chercher des informations auprès du CEA pour compléter notre base de données, on a aujourd'hui un certain nombre de données de façon assez importante, qu'on a acquises par les recherches bibliographiques qu'on a pu faire, par les carottages (même si on pourrait les multiplier, moi c'est près de 100 carottages, on l'a dit tout à l'heure près de 150 substances réalisées), donc on a un fond de connaissance qui est conséquent aujourd'hui. J'avais évoqué lors de la réunion précédente où vous étiez, je ne vais pas la refaire, j'avais fait une liste à la Prévert de toutes les analyses qui avaient été faites sur le site, il y a une base documentaire importante, peut-être pas exhaustive mais importante aujourd'hui. C'est à partir de cette base de données que l'on fait des modèles, et lors de la dernière réunion à Villeparisis, Burgeap avait pris la parole et avait précisé ce qu'il avait fait dans le cadre du dossier. Et dans ce cadre du dossier, comme il avait été évoqué, on prend ces données d'entrée, on les met dans un modèle, et il a été précisé, en particulier pour la partie hydrogéologique (et il y a un parallélisme complet avec la partie air), il a été précisé par Burgeap que des modèles 3D avaient été faits, d'écoulement des nappes, pour regarder quel pouvait être l'impact sur ces nappes d'un modèle entrant, d'une donnée entrante comme vous l'avez dit tout à l'heure, que l'on mettait, que l'on majorait, qu'on regardait quel était l'impact d'un modèle entrant sur un modèle 3D d'écoulement des nappes. Donc ça, ça a été fait au niveau de l'eau, ça a été fait au niveau de l'air sur des modèles qui sont différents, et qui serait de toute façon un modèle avec des vents, avec des panaches etc., des concentrations initiales, et on regarde comment tout cela se dépose, ou ne se dépose pas d'ailleurs, sur l'environnement immédiat du site. Donc ce sont des données qui existent, que vous n'allez pas retrouver dans l'étude du diagnostic de socle que vous avez évoqué parce que ça n'est pas dedans, ce sont dans les données qui sont aujourd'hui en cours de réalisation, donc là c'est le montage du dossier, mais tout ça, bien évidemment, est pris en compte. Si ça n'était pas pris en compte, on ne ferait pas d'étude d'impact. C'est une partie majeure de l'étude d'impact, donc bien sûr que tout ça est pris en compte dans le cadre du dossier.



**Sophie GUILLAIN** « Est-ce qu'on peut dire que ces données, évidemment quand elles auront été compilées, et dans le cadre des travaux que vous proposez de faire par la suite, pourront être partagées pour être du coup analysées ? »

**Gilles BOUCHET** « Alors c'est une bonne question : on a fait des propositions, s'il y a des données qu'il faut aller chercher qui ne sont pas prises en compte dans nos études, et bien ce sera l'opportunité de voir comment seront modélisées ces données je dirais, le montage entre le dossier et la structure du dossier, et puis l'arrivée de ces données, que ce soit les modalités à mettre en place pour que tout cela converge vers le même but qui est d'avoir la connaissance la plus exhaustive possible du site, et puis tout cela sera intégré au dossier. Alors on revient sur la procédure d'instruction du dossier, qui fera l'objet d'une tierce-expertise qu'on a évoquée tout à l'heure, pas de façon assez précise mais il y aura certainement des contre-expertises qui vont requestionner ces modélisations qu'on a faites avec des experts. Et puis au-delà de cette procédure de validation de dossier, donc il y aura une recevabilité du dossier, et il y aura au-delà de ça une phase d'enquête publique, et là encore, pour le coup, toutes ces données seront mises à la disposition de tout le monde, seront examinables, cliquables, et pourront faire l'objet de remarques supplémentaires qui pourront être intégrées dans le cadre de l'enquête publique. Donc tout ça est un processus qui est parfaitement défini, qui est peut-être un petit peu complexe pour qui ne connaît pas les processus d'instruction de l'ICDE, mais qui permettra encore d'intégrer des données et d'améliorer notre connaissance de l'étude d'impact. »

**Gérard MULAUT** « Je rappellerai quand même aux participants à cette réunion que dans le cadre de la commission de suivi, nous avons, tous les partenaires, les associations et les élus, que nous nous sommes battus pour qu'il y ait la désignation d'un tiers expert en matière de radiologie, ce que nous avons obtenu. Mais que depuis de nombreuses CSS, nous demandons à ce qu'il y ait la désignation d'un tiers expert pour toutes les pollutions chimiques. Là, nous n'avons pas encore été entendus. Ce que nous espérons, c'est que lors d'une prochaine réunion de la CSS, il y aura la désignation d'un tiers expert en matière de pollution chimique. Tiers expert, il faudrait qu'on vous précise : le tiers expert qui a été désigné en matière de radiologie est un tiers expert qui est payé par Placoplatre, mais qui ne rend pas compte directement à Placoplatre. Ça faut le préciser, c'est l'objectif, et c'est le combat que nous avons mené, dans le cadre des CSS. Et nous espérons bien que le tiers expert en pollution chimique, on obtiendra le même objectif que pour la pollution radiologique.

**Jean-Luc MARCHAND** « Donc je me permets Monsieur Munaut tout de suite, n'oubliez pas qu'il y a le laboratoire de la Préfecture de police qui est venu analyser toutes nos eaux, qui est venu expertiser chimiquement toutes nos eaux. »

**Grégory JURADO** « Pour rebondir sur les questions qui ont été faites. Alors juste en préalable parce que Monsieur Marchand vous avez évoqué le rapport, l'avis de l'ASN du 20 mars 2015, en disant que les risques étaient négligeables, sous-entendu les risques nucléaires, ce rapport portait spécifiquement sur votre projet de démolition de 215 bâtiments et sur un rapport préalable de l'IRSN de janvier 2014, et donc on ne peut pas faire ce raccourci pour dire « au Fort de Vaujours l'ASN a dit qu'il y avait des risques négligeables », je suis désolé, première chose. Deuxième chose c'est une question, je ne sais pas si on y répondra maintenant mais pour plus tard, c'est : est-ce que nous pourrions co-construire la gouvernance de ce groupe de travail ? Parce qu'on sait que

quand un groupe de travail se constitue, c'est le principe de gouvernance, c'est-à-dire qui le compose et comment on interagit, qui et comment on prend des décisions, qui peut poser des questions, etc., a un impact sur la légitimité, l'efficacité des travaux de ce groupe. Donc ça c'est vraiment une question je pense extrêmement importante à régler, et donc moi je propose que ce soit co-construit d'ores et déjà. Juste pour continuer sur les propositions : moi je fais une contre-proposition concernant l'intervention de tiers experts, c'est-à-dire que je pense qu'il faudrait se tourner, en identifier, on en connaît, la CRIIRAD mais pas que, la CRIIRAD s'y connaît en analyse radiologique parce qu'ils ont quand même un historique sur le dossier, et je pense que c'est un véritable capital qu'il faut mettre à profit sur le Fort de Vaujourn. On a besoin de connaissances, et je pense qu'il faudrait se tourner vers eux pour leur demander les conditions dans lesquelles ils pourraient intervenir, puisque beaucoup de gens le savent ici mais je vais le redire, la CRIIRAD avait déjà refusé ce type de proposition, pour ne pas servir en fait de caution ou de garantie sans qu'on leur donne vraiment les moyens d'une contre-expertise. C'était louable de leur part, ils avaient bien expliqué ça, ça n'avait pas été forcément complètement compris par l'opinion publique, et donc je pense qu'il faudrait peut-être faire la démarche inverse, de dire « dans quelles conditions vous pourriez en effet mener des contre-expertises qu'on estimerait satisfaisantes et légitimes ? ». Je pense que ce serait bien de le faire, et que même si ça dépasse, on peut imaginer, les aspects financiers que vous proposez, peut-être que vous serez en mesure de faire un effort supplémentaire. Peut-être que les collectivités pourront aussi contribuer effectivement à cette contre-expertise puisque plusieurs maires ont participé aux travaux, des conseillers départementaux, enfin voilà donc peut-être qu'il peut y avoir aussi un consensus pour mener cela. Il y a déjà eu en effet des financements de la CRIIRAD. Voilà, j'avais un dernier point mais je l'ai oublié. Ah oui : je voulais juste préciser qu'effectivement, sur la partie Paris – Vallée de la Marne, il y a un projet maintenant assez avancé, il a été évoqué en conseil municipal à Courtry, de ferme photovoltaïque qui serait installée sur les 15 hectares appartenant à Paris – Vallée de la Marne. Moi je n'en sais pas plus, ce n'est pas moi qui suis aux affaires même si je suis de très près les affaires de Courtry, mais donc je pense qu'il faudra peut-être effectivement demander des précisions au Maire de Courtry. »

**Roger BONNET** « Monsieur Bonnet, ADH Le Pin. Tout à l'heure Monsieur Bouchet vous avez dit qu'il y avait des poussières qui retombaient localement, et celles qui retombent, dites-moi, où elles vont ? D'où ma demande de tout à l'heure d'étendre l'extension à plus de quatre communes limitrophes. »

**Sophie GUILLAIN** « Alors on a entendu cette demande-là, effectivement, je pense que Monsieur Marchand a répondu qu'il était d'accord pour que ce soit étendu, est-ce que vous voulez ? »

**Jean-Luc MARCHAND** « Juste une chose avant de repasser le micro, pour la gouvernance co-construite, évidemment c'est bien l'esprit et l'idée que l'on en a. Donc après on fera des propositions, et puis on échangera. Après sur la CRIIRAD, et puis je laisse la parole, la CRIIRAD pas de problème sur cette approche, simplement il faut cadrer la mission, il ne s'agit pas de dire « ben on réanalyse tout, tout ce qu'on a fait depuis 3 ans ou 4 ans », on en a fait des analyses, donc si on demande à la CRIIRAD de refaire tout, évidemment... il va falloir bien cadrer le sujet. »

**Michel GREUZAT** « Donc Michel Greuzat, cabinet Greuzat, en charge de l'étude d'impact du dossier environnement pour tout ce qui est Placoplatre. Je voudrais préciser une chose qui est quand même importante par rapport à la suite des événements, c'est-à-dire de savoir ce que vous aurez à disposition, parce qu'aujourd'hui vous êtes un peu frustrés parce que vous n'avez pas toutes les informations, et que si vous voulez le but de l'enquête publique, c'est qu'à ce moment-là vous ayez bien toutes les informations. Il faut savoir que vous aurez à disposition lors de l'enquête publique, non seulement le dossier complet avec toutes les analyses, toutes les études qui ont été menés dans tous les domaines. Donc ça c'est un élément important, donc vous disposerez de l'ensemble de ces éléments, et vous disposerez sous forme dématérialisée de tout, tout le monde pourra y avoir accès, ça c'est le premier élément. Deuxième élément important, c'est que dès que le dossier sera considéré comme recevable par l'administration en charge de son instruction, et bien il va transmettre ce dossier avec toutes ses pièces à l'ensemble des services, que ce soit l'ARS, que ce soit les services de l'environnement... Tous les services vont être consultés sur ces éléments-là et vont rendre un avis. Et que cet avis qui sera disponible également pendant l'enquête publique. Que d'autre part, les services de l'Etat ont la possibilité, dans le cadre de cet examen du dossier, de demander des tierces expertises. Que ces tierces expertises suspendent en quelque sorte le délai d'instruction du dossier pendant ces périodes de tierces expertises. Donc une fois qu'on aura l'ensemble de ces éléments, vous aurez également à votre disposition le résultat des tierces expertises. Donc voilà tous les éléments que vous aurez à disposition pendant la période d'enquête publique, donc c'est important de le préciser parce que c'est un contenu qui sera très large, et qui permettra à chacun d'avoir une information la plus précise possible sur le projet. »

**Sophie GUILLAIN** « Est-ce que ça ça commente un peu ce qu'on a là ? Vous vouliez nous expliquer après ? Peut-être faire un peu, avant que je vous donne la parole Monsieur le Maire... »

**Jean-Luc MARCHAND** « Ça c'est les grandes étapes de l'instruction qu'on avait déjà présentées, effectivement une fois qu'on aura déposé le dossier, il y a un certain nombre de mois, Monsieur Greuzat vous en a parlé, d'instruction. Il y aura un avis de l'autorité environnementale. Dans notre calendrier optimiste on a une enquête publique en 2020. On a une étape qui s'appelle la CDNPS qui est un peu la dernière étape qui permettrait de montrer... »

**Sophie GUILLAIN** « Ca veut dire quoi CDNPS ? »

**Jean-Luc MARCHAND** « Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. »

**Sophie GUILLAIN** « C'était pour préciser, désolée. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Oui c'est notre jargon, et donc pour avoir une autorisation préfectorale, voilà qu'on espère fin 2020, mais avez bien compris que tout ça est plein d'aléas dans les calendriers. »

**Michel GREUZAT** « Simplement pour reconstituer à la fin pour aller jusqu'au bout. Our aller jusqu'au bout, c'est-à-dire qu'une fois que l'enquête publique sera effectuée, et bien il y aura possibilité d'évolution du dossier pour répondre justement à la fois aux avis des

services et aux avis de l'enquête publique. Donc une fois qu'il y aura ces éléments-là, donc et bien le Préfet consultera la CDNPS puis pourra prendre des prescriptions, ce qu'on appelle dans l'arrêté préfectoral, et toutes ces prescriptions devront préciser de façon détaillée les modalités non seulement d'exploitation, mais les modalités de suivi environnemental, et tous les éléments précis seront définis dans généralement des articles et des références également dans le dossier d'étude d'impact, et qui pourraient compléter même par rapport au dossier. C'est le rôle de l'arrêté de prescription, on met dedans une évidence « éviter, réduire, compenser » et ainsi que les mesures de contrôle et de surveillance pendant toute la période d'exploitation et éventuellement post-exploitation. »

**Sophie GUILLAIN** « Alors comme je vois des gens qui commencent à se rhabiller pour nous quitter, on va essayer de prendre les dernières prises de parole, Monsieur le Maire et monsieur le Sous-préfet, après je donnerai la parole à Madame la garante et on clôturera nos débats.

**Ludovic TORO** « Très rapidement moi je crois qu'on est en fait tous d'accord, c'est dépolluer et surtout essayer de ne pas mettre la santé des riverains en danger, mais je voudrais dire quelque chose : la Commission Nationale du Débat Public, bon on a oublié l'EPT, on a oublié la Métropole je le conçois, et le Ministère des Armées vous le rencontrez quand ? Parce que c'est la Commission Nationale... »

**Sophie GUILLAIN** « Je ne suis qu'une animatrice alors ne me regardez pas. »

**Ludovic TORO** « Oui mais vous répondez souvent Madame, je suis désolé, quand vous voulez répondre vous répondez, quand vous ne voulez pas répondre c'est « joker ». Donc soit vous ne répondez pas et vous êtes animatrice et vous passez les micros, soit vous répondez. Mais quand il faut répondre vous savez bien répondre. Donc la question que je pose c'est : quand aura lieu l'audition du Ministère des Armées ? première chose. Et moi j'entends bien ce que vous dites, mais moi j'ai écrit une lettre au Ministère des Armées, qui me dira ou qui ne me dira pas quoi et combien. Quoi et combien ? Elle date de deux mois. Ministère des Armées. Donc je comprends ce que vous dites, qu'on ira voir le CEA, qu'on essayera de tirer vers... mais ça serait si simple que le Ministère des Armées nous réponde, et voilà ce que j'ai utilisé comme argument à l'époque, on ne lui en veut pas, mais on saura au moins comment dépolluer et je vous le dis encore : on est tous dans le même combat, on veut que la santé... Que le site il reste pollué, qu'il pollue ou qu'on ne pollue pas derrière on polluera, mais il faudra à un moment que le Ministère des Armées soit auditionné, je pense que c'est indispensable pour cette Commission Nationale du Débat Public. Je crois que le Ministre et le ministère doivent répondre à ces questions et non pas vous, ni le CEA, qu'on tirerait plan par plan pour savoir ce qu'il y a, absolument les substances, et alors voilà, merci. »

## 4. CONCLUSIONS

### 4.1. CONCLUSION DU SOUS-PREFET DU RAINCY, PATRICK LAPOUZE

**Patrick LAPOUZE** « Je viens avec vous parce que comme ça fait trois heures que je suis assis je serai mieux avec vous, je profite de l'occasion qui m'est faite de me dégourdir les jambes. Donc un mot concernant le rôle de l'Etat dans tout ça, d'abord pour vous indiquer que je trouve que cette réunion a été d'une bonne tenue, et que cette concertation est utile. J'espère que vous partagez en majorité cette opinion mais moi je le pense vraiment. Alors je vais en quelques mots vous rappeler quel est le rôle de l'Etat, mon rôle singulier et ce que je tire de la réunion de ce soir. Alors le rôle de l'Etat, j'ai été interpellé en tant que représentant de l'Etat, je suis représentant de l'Etat dans cette affaire mais il y a d'autres services de l'Etat qui sont présents et je les en remercie, c'est sur les différentes phases le suivant. S'agissant de la phase CEA, le rôle de l'Etat ça a été à l'époque à travers la DRIEE, c'était de s'assurer que le dossier d'abandon du site qui a été réalisé par le CEA était conforme à la réglementation, aux lois et règlements, en vigueur. Ce qui a été fait, alors moi je n'étais pas là pour le voir mais un certain nombre d'entre vous l'ont vu, mais moi quand je vois le compte rendu de ce qui a été fait pendant 7 ans (1997-2004 de mémoire avec deux enquêtes publiques, des créations de commission, etc.), j'ai eu l'impression que ça n'a pas été fait de manière négligée. Un choix a été fait à l'époque, qui correspondait là encore (si certains d'entre vous ne sont pas d'accord on peut aller voir la juridiction administrative, mais qui me semble correspondre à l'état du droit du moment), un choix a été fait de ne pas mener à bien une dépollution complète du site. Ce qui a été fait, alors les termes qui sont utilisés dans les rapports que j'ai vus c'est « assaini », etc., qui permettait de s'assurer que sous réserve de la prise d'arrêtés de servitudes d'utilité publique, les populations riveraines de ce site n'étaient pas en danger. Et que si à l'avenir le site était réutilisé (donc il est explicitement dit bien entendu, et c'est toujours le cas, que seule une utilisation industrielle pouvait être envisagée, on n'a jamais envisagé de remettre des écoles ou des choses comme ça sur ce site), si une utilisation de ce type-là était envisagée, et bien à ce moment-là on verrait les conditions de la dépollution, situation dans laquelle nous nous trouvons. Donc si vous voulez, moi ayant à suivre ce dossier en 2017-2018, je vois ce qui s'est passé en 1997-2004 et contrairement (alors je peux avoir un avis sur telle ou telle chose qui a été faite ou bien faite), contrairement à ce que j'entends parfois de la part de certains d'entre vous et de certains élus, je ne vois pas de scandale. Il y a des choix qui ont été faits, il y a des choses qui ont été faites, me semble-t-il de manière sérieuse, et je connais les contraintes de l'environnement nucléaire et militaire, parce que le hasard veut que j'aie travaillé il y a longtemps dans ce domaine-là, et je ne suis pas surpris que le CEA et que le Ministère de la Défense, le Ministère des Armées maintenant, réponde ce qu'il répond aux questions qui lui sont posées, c'est-à-dire « oui je peux vous donner un certain nombre d'éléments », et le CEA était présent dans vos ateliers, mais « il y a des choses je ne peux pas ouvrir mes archives ». Ca c'est une réalité qui est incontournable de la part de ce type d'organisme-là travaillant dans ce champ-là. Donc sur ces sujets-là, qui sont les sujets de l'histoire ancienne, dont je ne suis pas comptable, mais dont je suis quand même comptable de l'effet aujourd'hui, moi je suis relativement satisfait des réponses qui me sont apportées.

Et j'ajoute une chose : un des sujets sur cette question-là, c'est celui de l'impact sanitaire que pourrait avoir sur les populations tout ce qui s'est passé entre 1955 et 1997, tout ce qui se passe depuis 1997, et sur ce sujet-là il y a eu des questions qui ont été posées, il y a des documents qui ont circulé (le fameux Contrat Local de Santé avec les petits camemberts, etc.) qui ont légitimement inquiété les gens. Du moins, aujourd'hui en 2017-2018, si je ne suis pas comptable de ce qui s'est fait en 1997-2004, je peux, j'ai quand même une opinion sur les réponses qui sont apportées. Et cette opinion, c'est que les réponses qui sont apportées par l'ARS sont pour moi satisfaisantes. Alors vous pouvez ne pas être d'accord, moi je les trouve étayées et satisfaisantes. On m'a fourni une analyse de ces fameux camemberts, on m'a fourni une analyse de ce qui avait été fait sur les salariés justement au moment de l'opération d'abandon, on m'a fourni une analyse de l'incidence comparée de la mortalité sur les communes qui a été réalisée entre 2004 et 2007. Et tous ces éléments (1,9 pour les femmes et 1,17 pour les hommes en terme de cancers pour les hommes etc.), tous ces éléments me paraissent tout à fait crédibles, et en tout cas me paraissent apporter une réponse sérieuse, même si je comprends que s'agissant des phénomènes dont on parle, c'est-à-dire le cancer, le médecin qui a pris la parole a eu les mots qu'il fallait pour faire peur. Si tous ces sujets sont des sujets lourds, il n'empêche que moi je regarde les réponses qui me sont apportées, et à ce stade je trouve que les réponses qui sont apportées correspondent à ce qu'on peut attendre des services qui sont chargés du suivi de la santé publique. Voilà. Et si je n'en étais pas convaincu, je le dis très clairement, parce que j'ai un certain sens de la responsabilité, si je n'en étais pas convaincu, je prendrais ma plus belle plume et j'écrirais à l'ARS pour dire « Monsieur le Directeur de l'ARS, je ne suis pas convaincu par vos courriers, par vos analyses, etc. ». Je ne le fais pas, ça ne me coûterait rien, ça serait une certaine manière d'ouvrir le parapluie, je ne le fais pas parce que je considère que ce service a émis sur ces sujets des analyses et des résultats qui moi me paraissent satisfaisants. »

**Grégory JURADO** « Mais nous on ne les a pas ! »

**Sophie GUILLAIN** « Du coup est-ce que sur la suite... »

**Grégory JURADO** « Mais nous on ne les connaît pas ! »

**Patrick LAPOUZE** « Si si, le courrier est public, moi je fais référence à un courrier qui a dû être adressé au Maire de Coubron. »

**Ludovic TORO** « Non, si je puis me permettre, il a raison, je vais me permettre de vous dire, c'est trop récent parce que ça a été envoyé il y a quelques mois, et je pense qu'on avait que celui de Courtry, on avait que celui du 77, qui d'ailleurs n'avait pas été fait pour ça, on est tombés dessus et on s'est rendu compte qu'à Courtry c'était nettement augmenté mais c'est vrai qu'une ville comme Courtry paraît trop petite par rapport à l'ARS pour l'exploiter. Néanmoins, bon j'ai le micro tant pis, je n'ai jamais dit ici que des gens étaient en train de mourir de ça. On n'a qu'à parler du futur, pas du passé. La question était bonne de Monsieur Aulagnier : tout ce qui va passer dans les airs, est-ce qu'il y a un potentiel de dangerosité ? C'est ça la question. Alors je vous le dis tout de suite : on a une réponse sur les cantons, en effet il n'y a pas plus de mortalité que pour tout le reste de la région Île-de-France, sur le passé. Maintenant, si on venait à exploiter à ciel ouvert, et je le dis encore je suis ouvert aux discussions... »

**Patrick LAPOUZE** « Bah je vais y venir, vous me devancez. Donc moi je vous ai donné les éléments que j'avais sur la situation passée et l'analyse que j'en fais. Je vous l'indique : si j'avais dans les éléments dont je dispose une vraie inquiétude, le sentiment, voilà j'ai donc le courrier de base, c'est le courrier de Claude Evin en 2014, après il y a eu des redites. Et moi, bon j'en ai discuté par ailleurs avec l'ARS etc., donc moi j'estime que les réponses ont été données à ce sujet-là. Ensuite, ça c'est sur l'historique. Ensuite, ce dont je suis en charge actuellement c'est de coordonner l'action des services de l'Etat, présents autour de moi et je les en remercie, concernant le suivi de l'opération qui est en cours, opération qui se fait dans le cadre d'arrêtés municipaux, qui sont des opérations de déconstruction, de dépollution et de défrichage. Et à ce titre-là, compte-tenu du caractère du site, compte-tenu du fait – je n'ai pas tout à fait terminé vous m'avez interrompu - compte-tenu du fait que quand il a, l'arrêté d'abandon du site n'a jamais dit, alors ça j'entends dans les réunions et je ne doute pas de ce que vous me dites mais j'entends beaucoup de on-dit. Je n'ai vu nulle part, et ça serait une aberration, que quelqu'un du CEA, qui que ce soit, ait dit « il n'y a pas plus de pollutions radioactives, il n'y a plus de pollution par l'amiante. » Personne n'a jamais dit ça. Ça serait une aberration, compte-tenu de la manière dont les choses ont été faites en termes de dépollution, et compte-tenu de la manière dont on sait traiter les phénomènes de dépollution ou les phénomènes de désamiantage, ce qui a été fait entre 1997 et 2004 tel que je le perçois, ne permettait pas de dire qu'il n'y avait rien. Et d'ailleurs, la preuve en est, c'est qu'on a pris des arrêtés de servitude d'utilité publique, pour protéger, parce qu'on estime que le constat c'était qu'il n'y avait pas de risques de dissémination dans la population, mais que le site lui-même n'était pas, même s'il avait été très largement dépollué, n'était pas à un niveau de dépollution tel qu'on pouvait y mener des activités, y vivre, ou même y circuler. Donc ça prouve bien, on en avait parfaitement conscience à ce moment-là, qu'il y avait une dépollution qui n'était pas définitive et totale, et que c'était seulement dans le cadre de travaux ultérieurs qu'on pourrait atteindre un niveau de dépollution qu'on atteindra peut-être si le projet de Placoplatre va au bout. Donc moi actuellement je suis en charge de suivre l'opération de dépollution, de démontage et de défrichage de Placo, avec l'aide des services techniques qui suivent, et comme il a été dit, j'ai parfaitement conscience du caractère extrêmement sensible de ce dossier. C'est pour ça qu'il y a une attention très particulière des services, on a parlé de 17 visites de l'inspection du travail, on pourrait parler de 7 passages (sauf erreur de ma part) de l'ASN d'inspection sur site, de nombreux avis qui ont été remis, et tous les services travaillent avec attention. Alors j'ai donc parfaitement conscience de la sensibilité et de l'importance du dossier, mais j'ai aussi, contrairement à ce qui a été dit je ne suis pas inquiet. Je ne suis pas, je ne me sens pas accablé par ce dossier, parce que j'ai aussi le sentiment que du côté des services de l'Etat et du côté du démissionnaire, le CEA en l'occurrence, il y a aussi pour des raisons diverses, nous parce que c'est notre métier et notre déontologie et notre responsabilité y compris pénale, quand on va signer un arrêté disant « j'autorise » si un jour on en signe un, c'est la responsabilité de l'Etat. Et s'il y a un accident grave ce sera peut-être moi qui sera engagé, donc je ne vais pas considérer ça comme totalement anodin. Et donc moi, depuis que je suis ce dossier, depuis un an et demi, j'ai le sentiment avec la CSS etc. qu'il y a des acteurs impliqués, sérieux, professionnels, responsables, qui suivent ce dossier. Et donc autant je le trouve important, je le trouve sensible, autant je trouve qu'il est mené dans de conditions plutôt rassurantes, pour moi. »

**Sophie GUILLAIN** « Alors Monsieur le Préfet, est-ce que du coup, parce que finalement vous êtes en train, on vous remercie de faire un résumé de toutes les réponses que vous avez apportées ou que les services de l'Etat ou les autorités ont apportées, est-ce que vous pouvez nous dire dans le cadre des propositions qui ont été faites et à venir, ce que vous pouvez aider à faire, et notamment de continuer à avoir la présence du CEA, qu'on se projette vers l'avenir, qu'on ne refasse pas ce soir l'ensemble du débat ? On va faire en sorte de clore parce que j'ai peur que les uns et les autres... »

**Patrick LAPOUZE** « Alors moi je suis attentif à ce qui est dit, alors je découvre comme vous ce soir, donc je le regarderai. Je suis toujours dans l'idée qu'on co-construit des choses et à la fin il y a des gens qui prennent des responsabilités, et moi je prendrai mes responsabilités en m'appuyant sur l'avis des services de l'Etat, mais tout ce qui a été dit, tout ce qui a été échangé, je le note, je l'enregistre, et ça nourrit le débat. Et à l'avenir ce qui va se passer c'est la troisième étape, après la dépollution/déconstruction qui est en train de se terminer, c'est que maintenant Placo va déposer un dossier pour l'exploitation, alors ils nous ont dit dans quel cadre ils vont exploiter – ils envisagent d'exploiter pardon – et nous, selon le processus indiqué par le schéma et par le cabinet qui suit ce dossier-là, les services de l'Etat on va regarder, et je vais regarder avec attention la manière dont les choses nous sont proposées, et je vais regarder comme je le fais actuellement. Si ce qui est proposé paraît fiable, c'est-à-dire clairement est-ce que le fait de travailler à ciel ouvert est réalisable en ayant une garantie absolue qu'il n'y aura pas de risque pour la santé publique. C'est les risques que vous avez évoqués, je comprends comme vous, la dissémination, etc. Soit Placo pourra nous démontrer ça, à travers l'œil des techniciens qui me conseillent, auquel cas je délivrerai l'autorisation, soit il ne pourra pas le faire, parce qu'il y aura des limites techniques etc., et je ne délivrerai pas l'autorisation. C'est ça dont les choses vont se passer à l'avenir. Et je veux que vous ayez le sentiment, parce que je m'excuse, je sens quand même un certain nombre de messages un petit peu anxiogènes dans tout ça, et je comprends, mais je veux que vous retiriez de ce débat le sentiment que les services de l'Etat sont très attentifs à cette situation, qu'on n'est pas des charlots, qu'on n'est pas des escrocs et qu'on n'est pas malhonnêtes, et qu'on a en face de nous un opérateur qui, pas parce qu'il est particulièrement philanthrope etc., même s'il adopte un discours fort, se donne les moyens de faire le travail sérieusement. Et ça c'est quand même plutôt réconfortant. »

**Sophie GUILLAIN** « Je vous remercie. Je suis désolée de vous interrompre les uns et les autres dans ces derniers mots de conclusion pour lesquels vous cherchez à faire passer des messages importants, mais je pense qu'il est important qu'on close nos débats, et Madame Simon si vous souhaitez nous aider à le faire au titre de... »

## 4.2. CONCLUSION DE DOMINIQUE SIMON, GARANTE CNDP

**Dominique SIMON** « Moi je vais me mettre aussi debout, voilà, pas pour me dégourdir les jambes mais par courtoisie, pour vous voir, pour que vous me voyiez. Il y avait le nom de Laurent Pavard qui est garant avec moi de cette concertation, donc je voudrais juste vous redire ses regrets et ses excuses pour n'être pas là ce soir, il était empêché. Mais rassurez-vous ce que je vais vous dire, on en a parlé tous les deux.



Bon, évidemment que je ne vais pas faire un bilan. D'abord le bilan on va l'écrire, mais un mois après la clôture de cette concertation. Mais surtout, bon comme on va faire un bilan, il y a cette réunion qui vient de se passer, et je suis particulièrement d'accord avec Monsieur le Sous-préfet : je trouve que c'était une réunion dense, riche, beaucoup de choses ont été apportées, donc il convient de prendre le temps de l'analyser. Et puis ensuite cette concertation n'est pas terminée, je vous rappelle que vous avez encore quelques jours pour poser plein de questions sur le site, n'en déplaise à Sophie Mambrini qui rame avec le site. Utilisez-le à fond, et puis on posait les questions parce que les questions qui ont été posées ce soir, elles n'ont pas toutes été répondues, donc moi je vais regarder quand même qu'elles soient répondues. Mais allez-y quoi, c'est fait pour vous, c'est fait pour ça, et déposez des contributions. On a vu ce soir que les quatre acteurs qui ont parlé ils ont pris le temps de réfléchir leurs positions, et le fait de les structurer, de structurer les propositions, ça aide au débat fortement, ça fait vraiment avancer. Donc techniquement, que les associations qui ne l'ont pas fait et que les communes qui ne l'ont pas fait utilisent cette possibilité de déposer des cahiers d'acteurs.

Donc pas de bilan, mais quelques observations qu'on a surtout fondées sur ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui, et que je ferai en me référant aux objectifs, aux principes de la concertation, je ne vais évidemment pas parler du fond du projet, ce n'est pas le rôle des garants, nous on est garants de la concertation. Alors je le fais donc en parlant des exigences de la concertation, la première c'est l'information, la concertation ça informe le public, c'est fait pour ça, et nous considérons qu'un réel effort a été fait dans ce domaine, et en particulier par le maître d'ouvrage, qui à la fois a réalisé un dossier de maîtrise d'ouvrage, on vous a suffisamment enquis là-dessus donc voilà. Vous avez construit un dossier qui est accessible, parce que voilà c'était toute la difficulté d'une situation qui était qualifiée de complexe par l'un ou l'une d'entre vous, de le rendre accessible et simple, compréhensible. Donc un dossier du maître d'ouvrage qui a été fait, des présentations qui ont été faites en public et une documentation extrêmement volumineuse et très complète a été mise en ligne, donc je vous invite à aller sur le site de la concertation pour prendre connaissance de tous ces documents, je pense que Monsieur le Maire ici trouverait des réponses à des questions qu'il s'est posé dans ces documents.

Et puis il y a aussi eu, et ça a été mentionné aussi, nous considérons que la présence de l'ASN, qui était présente à absolument à toutes les réunions, la présence, la participation active du CEA qui a produit lui aussi un document un peu simple et accessible et qui a été présent à deux ateliers, la présence de l'ARS, et bien tout ça a contribué à faire grandir, même si d'aucuns trouvent que ce n'est pas suffisant, la qualité de l'information et sa transparence. Et puis cette question du secret défense, qui est quand même délicate, a été abordée : le CEA en a rappelé le cadre, les limites, le contexte. Et ceux qui en ont demandé la levée ont pu dire aussi quels étaient leurs besoins, et au fond faut-il lever le secret défense pour répondre à ces besoins ce n'est pas certain. Donc les besoins ils ont été exprimés à nouveau ce soir et puis on a vu qu'il y avait peut-être aussi d'autres manières d'y répondre.

Du côté de l'information, première exigence, nous considérons qu'un réel effort a été fait. Deuxième exigence de la concertation c'est d'être un espace d'expression et de dialogue. Alors le dispositif de la concertation qui a été mis en place, il a progressivement été étoffé, là aussi sous la pression des garants : on a rajouté deux réunions publiques

et deux ateliers thématiques à la réunion publique initialement prévue. Et voilà, cela a été démontré ce soir, je pense que ces réunions publiques elles ont vraiment été un espace d'expression, et cet espace-là a été conforté par la mise en place d'un site Internet, enfin il existait déjà, mais sur un mode interactif qui permettait à tout un chacun, dans un principe d'équivalence qui veut que chaque question soit légitime, et que chacun ici, qui qu'il soit, ait accès à la parole et à l'expression dans les mêmes conditions, avec les mêmes droits. C'est ça l'équivalence, c'est un principe de la concertation, et vous pouviez, vous pouvez, vous pourrez encore jusqu'à ce qu'elle soit terminée, utiliser la concertation pour vous exprimer.

Jusqu'à là tout va bien : informer et favoriser l'expression du public. Alors « public » c'est là que ça va un petit peu moins bien, parce que force est de constater – et peut-être que la réunion publique de ce soir est une petite exception - que le public, c'est-à-dire ici pour le projet qui nous intéresse les riverains, ont faiblement participé jusqu'ici à cette concertation. La fréquentation des réunions publiques a été surtout, alors je vois qu'il y a peut-être des questions de communication, c'est probable et pourtant des efforts ont été faits, c'est toujours compliqué je peux vous le dire, je fais des débats publics et c'est toujours compliqué. Mais là vraiment, c'est un regret, une faible participation, la fréquentation de ces réunions a surtout été le fait de gens qui connaissaient déjà bien ce dossier, comme des super-fidèles qui sont venus à chaque fois, mais on n'a pas trop vu le grand public, enfin les riverains, les citoyens, voilà. On ne l'a pas vu non plus sur le point d'informations sur le site de la carrière, et finalement on ne l'a pas beaucoup vu jusqu'ici, alors je compte sur vous pour que ça change, sur le site Internet. Il y a eu plus de 70 questions aujourd'hui, mais enfin il faut être clair : les 70 questions c'est le fait de quelques-uns, voilà, ce n'est pas le fait de 70 personnes. Donc voilà, concertation publique pas trop publique, pas assez.

Quatrième observation, c'est l'objet de la concertation. La concertation ça porte sur le projet, on doit discuter de l'opportunité du projet, on doit discuter de ses caractéristiques et ses enjeux, bon. Ça a été encore le cas aujourd'hui mais plutôt moins, mais on a observé tout au long des réunions quand même une part très significative des débats à l'histoire du site, aux conséquences de l'histoire du site, et en particulier évidemment de la phase CEA et des conséquences des essais de détonique nucléaire sur toutes les années de présence du CEA sur ce site. Et donc la concertation a davantage questionné, nous semble-t-il, la réalité et les conséquences du passé, que le projet lui-même : on a été plus tournés vers le passé que vers l'avenir. Et la seule variante qui a été proposée et dont on a parlé à nouveau aujourd'hui c'est la variante en cavage, où là on a entendu clairement aujourd'hui un besoin d'analyse complémentaire de ses impacts, de l'ensemble de ses impacts.

Dernière observation, et elle a été faite par des acteurs de cette concertation, à l'inverse d'une autre qui... c'est la question du moment de cette concertation. Alors je crois que Monsieur Redon a dit « c'est trop tôt », mais quelqu'un avait dit « c'est trop tard ». Et nous les garants, on est assez d'accord que c'est tardif cette concertation. Cette concertation elle est tardive, et le fait qu'elle ait été tardive n'est sans doute pas étranger à ce déplacement de l'objet de la concertation que j'évoquais, de parler du passé avant de parler de l'avenir. Et ça n'est pas non plus étranger, jusqu'à aujourd'hui j'allais dire, à la faiblesse, enfin en tout cas je pense qu'on pourrait améliorer la qualité argumentative des débats : on a été plus sur des échanges de positions de principe et pas assez argumentées. Et pourtant, l'atelier radiologie a montré vraiment tout l'intérêt d'une

délibération fondée sur les arguments, quand il y avait la CRIIRAD et le CEA qui voilà, et Placoplatre qui échangeait sur les arguments. Ça vaut la peine d'avoir cette qualité-là de concertation, on ne l'a pas tout à fait eue et pas tout le temps. Mais ça voilà, on a quand même la sensation que cette concertation a peut-être quand même permis de réduire des incompréhensions, de dissiper peut-être quelques malentendus, et qu'elle peut créer ou recréer une capacité de dialogue dans une meilleure confiance mutuelle. Vous avez parlé de confiance tout à l'heure, et je crois qu'effectivement il y a quelque chose de ce côté-là. En tout cas la concertation appelle la concertation, on le voit bien ce soir, c'est un escalier qu'on grimpe, on dit « j'en veux un peu plus, j'en veux un peu plus » mais voilà, c'est une construction. On progresse, donc on souhaite que cet esprit de concertation continue à animer tout le monde, l'ensemble de parti prenantes, et ce que j'ai entendu ce soir des propositions que fait le maître d'ouvrage me semble aller complètement dans ce sens-là.

Voilà moi pour terminer je voudrais remercier tous les acteurs de cette concertation, vous tous en fait, tous les participants, tout ceux qui par leurs interventions par leur parfois acharnées, parfois têtues, enfin voilà tout ceux par qui les interventions ont fait progresser ce qu'on peut appeler l'intelligence collective. Et c'est ça l'objectif d'une concertation. Je vous remercie. »